

**CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT**

LAMBALLE TERRE & MER

**SAISINE
DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
SUR LE PCAET DE LAMBALLE TERRE & MER**

CONTRIBUTION FINALE

Mai 2024

Table des matières

1	RÉSUMÉ DE L'AVIS.....	5
2	LA SAISINE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT	6
2.1	Rappel de la commande et du contexte	6
2.2	Méthode et conduite du travail	6
3	REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA RÉPONSE AUX ENJEUX DE TRANSITION DU TERRITOIRE.....	7
3.1	Sobriété : un enjeu fondamental pour l'avenir du territoire, peu mis en valeur dans le document	7
3.2	Des leviers d'action à déployer, notamment sur les secteurs à impact.....	7
3.3	Quel modèle de développement dans les prochaines décennies, notamment pour le secteur agricole et agro-alimentaire ?	8
3.3.1	Contexte	8
3.3.2	Un besoin de précision sur les hypothèses prises en compte.....	8
3.3.3	Leviers : enclencher des démarches réunissant les acteurs autour des réflexions, dans lesquels les professionnels de la filière s'impliquent	9
3.3.4	Et pour les autres aspects du développement ?	9
3.4	Prise en compte des conditions futures dans la stratégie et le plan d'action	9
3.5	Niveau d'ambition pour l'impact sur l'atténuation.....	9
3.6	Prise en compte des spécificités du territoire.....	9
3.7	Qualité de l'air et de l'eau : des enjeux importants mais peu traités dans ce PCAET.....	10
3.8	Prise en compte de la biodiversité	10
3.9	Production d'énergies renouvelables : avoir une approche multicritère	11
3.10	Piloter, suivre, évaluer.....	11
3.10.1	Structurer et rendre visible le pilotage	11
3.10.2	Prioriser	12
3.10.3	S'inscrire dans des démarches d'évaluation et dans un processus d'amélioration continue	12
3.10.4	Anticiper plutôt que subir les contraintes réglementaires	13
3.10.5	Coordonner les actions en interne, avec les services de l'État et les autres institutions	13
3.11	Implication de toutes les parties prenantes du territoire	13
3.12	Affirmer l'ambition de prendre le leadership sur certains sujets avec une vraie vision et en faire un avantage en termes de développement et de l'image	14

4	CONTRIBUTION SUR LES DOCUMENTS DE LA STRATÉGIE CLIMAT	15
4.1	Les documents qui accompagnent le plan d'action	15
4.2	Le plan d'action	15
4.2.1	Remarques générales	15
4.2.2	Lisibilité et pédagogie.....	16
5	CONTRIBUTION SUR LES FICHES-ACTIONS DU PLAN CLIMAT	17
5.1	AXE 1 : ADOPTER ET PROMOUVOIR DES USAGES SOBRES ET DÉCARBONÉS.....	17
5.1.1	Synthèses et priorités pour l'axe 1	17
5.1.2	OBJECTIF 1 : DÉCARBONER LA MOBILITÉ	17
5.1.3	OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS.....	21
5.1.4	OBJECTIF 3 : METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL.....	22
5.1.5	OBJECTIF 4 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES, ASSOCIATIFS ET LES CITOYENS VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ	24
5.1.6	OBJECTIF 5 : DÉCARBONER L'ACTIVITÉ DE LA COLLECTIVITÉ	27
5.2	AXE 2 : PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES	28
5.2.1	Synthèses et priorités pour l'axe 2	28
5.2.2	OBJECTIF 6 DÉVELOPPER L'ÉCOCONSTRUCTION.....	29
5.2.3	OBJECTIF 7 PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU.....	30
5.2.4	OBJECTIF 8 : DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE :.....	33
5.3	AXE 3 : AMÉNAGER POUR S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTÉGER LES HABITANTS.....	37
5.3.2	OBJECTIF 9 : PROTÉGER LA POPULATION FACE AUX RISQUES.....	38
5.3.3	OBJECTIF 10 : SÉQUESTER LE CARBONE ET CRÉER DES ILOTS DE FRAÎCHEUR.....	39
5.3.4	OBJECTIF 11 : ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	40
5.3.5	OBJECTIF 12 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE BLEUE DANS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	42
6	RÉPONSE À LA PROPOSITION DE CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE	43
6.1	Intérêt sur le long terme et la transversalité	43
6.2	Contribution au pilotage, au suivi et à l'évaluation	43
6.3	Contributions aux travaux de mise en œuvre	43
6.4	Contribution à la sensibilisation, à l'information et au débat.....	44
7	ANNEXES.....	45
7.1	Lettre de saisine	45
7.2	Contributeurs et temps de travail	46

1 RÉSUMÉ DE L'AVIS

La saisine par Lamballe Terre & Mer sur son PCAET a mobilisé de nombreux membres du Conseil de développement car les enjeux liés aux changements climatiques sont fondamentaux pour l'avenir.

Cette forte mobilisation a permis de proposer une contribution dans un délai très court mais avec de nombreuses limites car le délai imparti n'a pas permis de temps préalable de cadrage de la saisine, ni de structuration du travail car cela a été simultané avec l'installation du Conseil de développement. De même, de nombreux approfondissements sur l'information préalable ou sur les actions proposées auraient été souhaitables pour une contribution plus aboutie.

Dans cette contribution, le Conseil de développement considère qu'il est important :

- de valoriser l'enjeu de sobriété ainsi que les actions qui y contribuent. De même le niveau d'ambition sur l'atténuation doit être mieux précisé ;
- de mieux définir ou rendre lisibles les paramètres initiaux ainsi que les conditions dans lesquelles les actions se déploieront sur le temps long (prise en compte des impacts du changement climatique dans la conduite des actions...).
- d'actionner d'avantage les leviers pour les secteurs à impact. Cela passe notamment par un travail sur une vision partagée du modèle de développement du territoire. Cela concerne notamment l'évolution du secteur agricole et agroalimentaire car il est structurant pour le territoire. Ainsi, il doit se renouveler pour générer moins d'impacts et s'adapter aux transformations majeures des prochaines décennies ;
- de construire son action par un pilotage politique, une structuration et une priorisation des activités et des moyens mobilisés, la définition dès à présent de dispositifs d'évaluation et de mobilisation de tous les acteurs. Cela n'apparaît que peu dans les documents. Cela doit s'appuyer sur le fait que l'agglomération n'a pas capacité à agir sur tous les champs mais qu'elle joue un rôle fondamental de facilitation de la mobilisation et de la coopération entre tous les acteurs.

Ce travail doit s'appuyer sur le dynamisme et l'exemplarité de la collectivité pour être crédible et mobilisateur. Dans cet esprit, il pourrait s'avérer pertinent que l'agglomération choisisse un ou plusieurs domaines d'actions emblématiques dont elle assure le leadership ou sur lesquels elle peut permettre au territoire d'avoir une reconnaissance forte.

Concernant les documents transmis, le manque de précision sur les méthodes d'évaluation du potentiel en énergies renouvelables et sur la priorisation de l'action de la collectivité est un exemple qui a beaucoup mobilisé les groupes de travail. De même, il a été relevé que les fiches actions manquaient souvent de précision, notamment sur des objectifs chiffrés, les moyens de mise en œuvre, les méthodes d'évaluation des processus, des résultats et des impacts.

Le Conseil de développement répond favorablement à la proposition de collaborer dans la durée à la mise en œuvre de cette stratégie climat, notamment sur les aspects de pilotage, suivi et évaluation, mais aussi sur des approches thématiques selon des modalités à construire avec l'agglomération.

2 LA SAISINE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

2.1 Rappel de la commande et du contexte

Les enjeux d'atténuation des causes de perturbation climatique et d'adaptation à ces changements sont au cœur de la capacité de développement futur du territoire pour y bien vivre.

Le Conseil de développement (CODEV) a bien compris l'intention de l'agglomération de valider son PCAET en juillet 2024 de manière à s'engager au plus vite dans la mise en œuvre des actions, dont certaines nécessitent encore d'être affinées. C'est pour cela que les groupes de travail se sont fortement mobilisés autour du PCAET et de ses fiches actions, en espérant que les collaborations futures permettent de mieux organiser le travail en amont et de mener un travail approfondi.

2.2 Méthode et conduite du travail

Le Conseil de développement de Lamballe Terre & Mer est une instance de concertation dont l'installation a été concomitante avec le début du travail sur le PCAET.

La saisine a été formulée par courrier de Lamballe Terre & Mer de la manière suivante « En tant que représentants de la société civile, je souhaite en effet recueillir votre avis sur cette démarche impérative pour que notre territoire puisse véritablement s'engager dans les transitions nécessaires pour relever le défi du changement climatique ».

Si l'enjeu n'avait pas été aussi important que celui de contribuer sur la stratégie climat, cette saisine aurait pu ne pas être prise en compte. En effet, la réunion de lancement de la saisine a eu lieu 5 jours après l'installation du Conseil de développement, et l'échéance pour contribuer restreinte à trois mois.

La réunion de lancement du travail a eu lieu le 30 janvier 2024. A cette occasion, Jérémy Allain, Vice-Président de Lamballe Terre & Mer en charge de l'adaptation aux changement climatique et des contractualisations, a présenté le travail élaboré par l'agglomération sur son PCAET. Il a donné quelques précisions sur les attentes de Lamballe Terre & Mer, confirmant un questionnement large :

- au-delà de l'obligation légale de saisine du Conseil de développement, l'objectif est d'aider l'agglomération à avancer sur son plan climat ;
- la contribution pourra préciser si le projet est trop ou pas assez ambitieux, donner des éclairages et avis, suggérer des ajustements...
- Le repérage d'autres initiatives ou expériences est le bienvenu ;
- l'avis sur le document PCAET n'est que la première phase de collaboration et il y aura possibilité d'associer le CODEV à la gouvernance dans la phase de mise en œuvre.

Du fait de l'enjeu de mise en œuvre rapide des actions et de possibilité d'autres phases de collaboration, les membres du Conseil de développement se sont mobilisés en groupes travail par axes du PCAET. De nombreuses réunions et un travail individuel ont beaucoup mobilisés ces membres.

Une rencontre de mi-parcours a eu lieu le 20 mars entre les groupes de travail et le Vice-Président en charge de l'adaptation aux changement climatique et des contractualisations pour échanger sur des questions ou des premiers éléments de positionnement du Conseil. Elle a été suivie d'un temps d'éclairage sur les démarches de l'agglomération en matière d'énergies renouvelables présentées par Romain Aubé le 25 mars.

Les éléments constituant cette contribution ont été validés en plénière le 18 avril pour permettre la rédaction du présent rapport.

3 REMARQUES GÉNÉRALES SUR LA RÉPONSE AUX ENJEUX DE TRANSITION DU TERRITOIRE

3.1 Sobriété : un enjeu fondamental pour l'avenir du territoire, peu mis en valeur dans le document

La sobriété est un enjeu fondamental à prendre en compte dans une recherche d'optimisation entre les besoins légitimes à satisfaire et les façons d'y répondre. Elle s'inscrit donc dans une logique de développement durable et de vision d'un avenir désirable, non pas dans une perspective de régression.

Elle concerne de nombreux aspects des activités : alimentation, mobilités, réduction des flux de marchandise, énergie... Elle inclut une logique d'économie circulaire pour une sobriété sur les matières mais aussi pour l'eau et les sols.

La sobriété demande une réflexion à tous les niveaux de nos pratiques et nécessite souvent une remise en cause d'un bon nombre de nos façons de faire. Les secteurs les plus consommateurs d'énergie sont à ce titre à interroger en priorité ainsi que les investissements consommateurs sur le long terme : traitement des eaux usées, bâtiments, infrastructures routières...

Pour l'objectif de réduction des gaz à effet de serre, les nouvelles pratiques et usages qui permettent de développer la sobriété sont à développer en parallèle du travail de décarbonation des activités.

Préconisation sur la sobriété :

- mieux affirmer cet enjeu « socle » dans la parole politique et la stratégie ;
- amplifier les actions qui y contribuent ;
- communiquer sur une approche positive de la sobriété intégrée à une vision d'un avenir souhaitable.

3.2 Des leviers d'action à déployer, notamment sur les secteurs à impact

Les actions envisagées sont souvent en retrait par rapport aux leviers identifiés dans l'étude environnementale :

- il reste des actions à construire ;
- les secteurs responsables des plus fortes émissions sont à mobiliser pour obtenir une bonne synergie et espérer atteindre les objectifs de réduction à la hauteur des enjeux climatiques identifiés.

Le secteur de l'alimentation est un secteur prioritaire qui nécessite une prise en compte malgré sa très grande complexité.

3.3 Quel modèle de développement dans les prochaines décennies, notamment pour le secteur agricole et agro-alimentaire ?

3.3.1 Contexte

Les activités liées à l'alimentation sont extrêmement développées sur notre territoire : productions agricoles et marines, industries agro-alimentaires, filières courtes... qui génèrent aussi des flux importants de transports de marchandise en amont et en aval de chaque étape.

Le secteur agricole et agro-alimentaire est structurant et constitue une large part de l'identité du territoire.

Le modèle agri-agroalimentaire a su répondre aux enjeux nationaux d'autosuffisance alimentaire ainsi que de création de richesse et d'emploi localement. Mais il est aussi le principal générateur de gaz à effets de serre du territoire (dont les émissions non liées à l'énergie). Il est aussi grand consommateur d'énergie, notamment par ses activités annexes de fret et de transformation.

Lors des rencontres avec le Vice-Président en charge de l'adaptation aux changements climatiques et des contractualisations, il a affirmé que l'agriculture était à la fois une cause et une solution pour les enjeux de climat air et énergie.

3.3.2 Un besoin de précision sur les hypothèses prises en compte

Le PCAET met en avant les transformations souhaitées du secteur alimentaire (décarbonation, adaptation, contribution à la séquestration carbone). Il est donc impératif d'être plus précis dans la définition du modèle de développement des filières alimentaires sur lequel s'appuie l'agglomération dans sa stratégie et son plan d'action.

En effet, il est difficile de savoir de quelle manière les éléments de contexte des prochaines années mais aussi des futures décennies sont pris en compte dans les hypothèses du PCAET, notamment sur :

- l'impact du réchauffement climatique sur les conditions de production (agricoles mais aussi maritimes) et de contribution aux enjeux de séquestration carbone ;
- les niveaux attendus de décarbonation et de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) non-énergétiques ;
- les effets des préconisations de rééquilibrage des consommations sur les usages moins émetteurs de GES ainsi qu'avec des filières courtes et de qualité reconnue ;
- les effets des politiques de souveraineté alimentaire : incitation à la diversification pour une autonomie alimentaire locale, mais aussi impact sur le potentiel d'exportation des productions agri-agroalimentaires locales si la souveraineté alimentaire est mise en oeuvre sur les autres territoires au niveau national ou international ;
- les équilibres à trouver entre les fonctions alimentaires, environnementales (séquestration carbone et ressource en eau), de production d'énergie, en tenant compte des enjeux sociaux et économiques ;
- la prise en compte de la capacité réelle d'adaptation (faisabilité économique et sociale, mobilisation des acteurs).

3.3.3 Leviers : enclencher des démarches réunissant les acteurs autour des réflexions, dans lesquels les professionnels de la filière s'impliquent

Le pouvoir d'action direct de l'agglomération sur le secteur d'activité est limité.

Cependant elle a un rôle à jouer pour :

- lever des freins ;
- coordonner et faciliter les collaborations ;
- embarquer les acteurs socio-économiques pour qu'ils prennent le leadership ;
- favoriser l'exemplarité sur un ou plusieurs domaines de manière à lier cette dynamique à l'identité du territoire

Une première étape pourrait être de favoriser l'interconnaissance avec des présentations par les professionnels de la filière, de leurs positions et plans d'action.

3.3.4 Et pour les autres aspects du développement ?

Là encore, la recherche d'une vision prospective partagée avec les acteurs du territoire permettrait de mieux associer les enjeux de développement et de lutte contre les dérèglements climatiques

3.4 Prise en compte des conditions futures dans la stratégie et le plan d'action

Les éléments de stratégie, d'objectifs et d'actions ne mentionnent pas la prise en compte de ce que sera la situation dans 10, 20 ou 30 ans or ces paramètres sont importants pour la viabilité des modèles de développement et pour la trajectoire de lutte contre le changement climatique.

Ces éléments sont peut-être intégrés dans les hypothèses mais pourraient être mieux mis en valeur si tel était le cas.

3.5 Niveau d'ambition pour l'impact sur l'atténuation

Au-delà des objectifs nationaux, la stratégie climat de l'agglomération ne précise pas suffisamment le niveau d'ambition politique : forte volonté d'atténuation avec les moyens adaptés, ou simple stabilisation par amélioration de l'existant ?

De même le rythme de mise en œuvre et la qualification des impacts attendus sur l'atténuation pourrait être précisés, notamment par des d'objectifs chiffrés à mettre en parallèle des enjeux.

3.6 Prise en compte des spécificités du territoire

Le territoire est rural, littoral et urbain, avec plusieurs centralités, dont certaines hors de son périmètre.

Les spécificités liées au territoire rural sont bien prises en compte dans le PCAET mais celles liées au secteur littoral sont moins précises, notamment pour son système socio-économique et environnemental. Cependant ce secteur est particulièrement exposé aux enjeux climatiques.

Il serait intéressant de mieux connaître ou faire connaître l'existant et ses évolutions, de s'approprier cette identité, d'impulser des actions adaptées et de faciliter une coordination entre les acteurs.

Concernant la ruralité, les actions devront tenir compte de l'hétérogénéité des besoins et des solutions entre secteur aggloméré des centralités, centre-bourgs et secteur diffus (mobilités par exemple).

3.7 Qualité de l'air et de l'eau : des enjeux importants mais peu traités dans ce PCAET

Les groupes de travail ont fait un certain nombre de constats sur la qualité de l'air qui doit être mieux prise en compte, notamment par une action spécifique dans le PCAET :

- un manque de données locales : la station de référence n'étant pas sur le territoire ;
- une absence de cet enjeu dans les plans d'alerte et de protection des populations ;
- aucune action ciblée sur l'amélioration de la qualité de l'air, notamment de l'ammoniac et des particules fines.

La qualité de l'eau n'est pas un enjeu direct du PCAET mais il serait pertinent d'intégrer cette notion à chaque fois que l'on parle du cycle et de l'usage de l'eau, notamment vis-à-vis des pollutions en macropolluants (nitrates et phosphates), en micropolluants (HAP, COV, PFAS, pesticides) et en métaux lourds.

3.8 Prise en compte de la biodiversité

On trouve très peu de citation de la biodiversité dans le document alors que le lien entre réchauffement climatique et biodiversité est avéré et fondamental.

Il est important de veiller à ce que les actions du PCAET soient en accord avec les objectifs de préservation et de reconquête de la biodiversité.

Les actions proposées de « renaturation » ou de biodiversité en ville ou sur les haies bocagères sont peu ambitieuses ou existent déjà. Elles ne donnent pas l'impression de pousser le curseur suffisamment haut pour espérer des effets significatifs.

Il serait intéressant de s'appuyer sur l'Atlas de Biodiversité Intercommunal (ABI) et sur ses actions ainsi que sur les orientations du SCoT en matière de renforcement des lisières pour poursuivre dans une dynamique plus forte.

De même, des actions en faveur de l'évolution des pratiques agricoles auraient une efficacité importante sur la biodiversité. Les actions des agriculteurs, à l'image de ceux engagés dans « paysans de nature », doivent être relayées, amplifiées et soutenues.

Cet enjeu est à prendre en compte en termes de préservation pour la valeur spécifique de la richesse de la biodiversité mais aussi en termes de services écosystémiques contribuant à l'atténuation du bilan carbone et à l'adaptation.

3.9 Production d'énergies renouvelables : avoir une approche multicritère

La production d'énergies renouvelables est à croiser avec des démarches de sobriété énergétiques et de réduction de GES.

Le soutien au développement des énergies renouvelables et le financement des actions en ce sens sont souhaitables mais cela doit d'abord se faire en prenant en compte les impacts globaux sur la biodiversité et le réchauffement climatique. Il ne doit pas seulement reposer sur la base de la quantité d'énergie produite.

De même, pour tout choix d'action, le temps de retour en matière de bilan carbone ne doit pas être supérieur à la durée de vie des équipements envisagés. Pour ce faire, la quantité d'énergie produite par l'équipement doit systématiquement être supérieure à son énergie « grise ».

Pour parvenir à un déploiement des énergies renouvelables aux plus forts potentiels (éolien et photovoltaïque), le recours au financement participatif doit être facilité et généralisé.

3.10 Piloter, suivre, évaluer

3.10.1 Structurer et rendre visible le pilotage

Les contraintes réglementaires sont faibles sur le niveau de réalisation des engagements du Plan Climat Air Energie. Il est donc impératif que Lamballe Terre & Mer affirme et assure ses responsabilités pour structurer un pilotage et une évaluation à même de garantir la mise en œuvre du PCAET et son efficacité.

Le document ne permet pas d'avoir une vision globale sur l'engagement de la collectivité et des autres acteurs. Il serait pourtant intéressant de mieux y mettre en valeur :

- les compétences de l'agglomération mobilisées et son rôle dans le portage ou l'accompagnement des actions ;
- les budgets alloués par la collectivité aux différentes actions ;
- les autres acteurs et leur contribution au portage ou au financement des actions.

De même, il est impératif que tout soit mis en œuvre pour qu'une continuité puisse se faire sur les démarches engagées en s'affranchissant des calendriers électoraux.

Il serait donc utile que le document précise le rythme et les modalités de déploiement de ce travail ainsi que la façon dont cela peut garantir la mise en œuvre du PCAET.

3.10.2 Prioriser

Les actions sont nombreuses et les moyens limités. Il serait nécessaire de mieux mettre en valeur la priorisation, si elle a été faite.

Parmi les critères, l'efficacité sur la réduction des gaz à effet de serre est à privilégier.

Il serait important d'intégrer aussi la temporalité :

- capacité de lancement au plus vite ;
- prise en compte des temps de déploiement et de production d'effets en précisant ce qui est sur des temps courts (soutien à l'équipement en vélo par exemple) et de temps long (étude et mise en œuvre d'infrastructures cyclables) ;
- analyse du temps de retour sur investissement en matière d'impact carbone ou de consommation de matière. Ce calcul est à faire pour les équipements très énergivores. Comme par exemple : une piste cyclable en bicouche encadrée d'une haute bordure en béton ou la production de méthane à partir de matière première produite par un modèle d'agriculture intensive et son transport vers les plateformes.

Sur l'aspect financier, outre le temps de retour sur investissement, le calcul des économies générées par une mise en œuvre rapide, ou des coûts induits par les impacts de l'inaction sont aussi à intégrer.

3.10.3 S'inscrire dans des démarches d'évaluation et dans un processus d'amélioration continue

Evaluation à mi-parcours

Le PCAET prévoit une évaluation et mise à jour à mi-parcours. Il serait intéressant de préciser dès aujourd'hui les attentes et les grandes lignes de la méthode pour cette évaluation.

De même, il serait intéressant de pouvoir associer les parties prenantes à cette évaluation. À tout le moins, il est nécessaire d'avoir un temps de concertation avant de rendre définitives ses conclusions et les évolutions que cela induit.

Amélioration continue

Au-delà de cette étape, il serait nécessaire d'intégrer dès à présent une démarche d'amélioration continue notamment au regard de l'évolutivité :

- des sujets à prendre en compte et de leur priorisation (notamment par l'évolution du cadre réglementaire) ;
- des techniques et de leurs coûts de mise en œuvre ;
- de la demande sociale ;
- de l'affirmation politique des actions sur ce domaine.

Cela implique :

- une inscription dans le PCAET des enjeux, des logiques de travail et des orientations de mise en œuvre plutôt qu'une fixation immuable pour six ans. Cela doit cependant s'accompagner de déclinaisons concrètes pour la première période ;
- une stratégie de veille ;
- des processus d'incrémentation réguliers.

3.10.4 Anticiper plutôt que subir les contraintes réglementaires

Structurer un travail de fond permet de pouvoir mieux gérer les évolutions des contraintes ou les opportunités créées par les évolutions successives du cadre législatif et réglementaire.

3.10.5 Coordonner les actions en interne, avec les services de l'État et les autres institutions

Le travail doit être coordonné au sein de l'agglomération, avec les services de l'État, les autres institutions et les partenaires pour exploiter au mieux les contributions potentielles aux enjeux de ce plan.

Indépendamment du PCAET, des études ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de la loi APER et les communes de LTM ont été mises à contribution pour identifier les secteurs à potentiel de développement des énergies renouvelables. L'accompagnement des communes dans cette réflexion et le suivi des sites identifiés pourrait faire l'objet d'une action dédiée.

Le déploiement des nouveaux textes de loi en lien avec le développement durable et la réduction des impacts environnementaux (AGEC; APER...) ainsi que la coordination avec les autres programmes (Plan alimentaire territorial, Scot, mobilité, rénovation thermique des bâtiments, urbanisme...) doit faire l'objet d'une recherche de synergie pour éviter les répétitions et pour une meilleure efficacité. Par exemple, l'organisation et le développement du réemploi des emballages et conditionnements est un thème ayant un lien direct avec la loi AGEC, le PAT et le PCAET. Il mérite de trouver un cadre d'action à l'échelle de LTM qui pourrait jouer un rôle de facilitateur et montrer son exemplarité dans ce domaine.

3.11 Implication de toutes les parties prenantes du territoire

L'urgence des enjeux de lutte contre le réchauffement climatique et contre ses effets, ainsi que l'ampleur des efforts nécessaires pour porter de actions efficaces sur le territoire nécessitent une mobilisation de toutes les parties prenantes.

Les contributions peuvent être à titre individuel ou collectif pour les habitants ou structures, mais l'enjeu est d'avoir une réelle coordination pour produire des effets conjugués.

L'agglomération a la légitimité et le potentiel pour permettre ces coopérations notamment pour :

- vulgariser ;
- sensibiliser et responsabiliser ;
- mobiliser ;
- faire dialoguer, fédérer ;
- impulser ou accompagner les actions partenariales ;
- s'appuyer sur la contribution de tous ;
- reconnaître et valoriser les contributions.

Elle doit faire preuve d'exemplarité en parallèle pour avoir valeur d'exemple et montrer que cela est possible de s'engager.

3.12 Affirmer l'ambition de prendre le leadership sur certains sujets avec une vraie vision et en faire un avantage en termes de développement et de l'image

Le territoire a probablement des potentiels qui permettraient de répondre à certains enjeux par des actions emblématiques ou à forte valeur ajoutée pour son développement économique, son attractivité ou sa qualité de vie.

Un travail de développement spécifique d'un ou plusieurs projets permettrait aussi d'être marqueur de la volonté politique mais aussi de contribuer à l'image du territoire.

4 CONTRIBUTION SUR LES DOCUMENTS DE LA STRATÉGIE CLIMAT

Le Conseil de développement a pris en compte les éléments énoncés par le Vice-Président en charge de l'adaptation aux changements climatiques et des contractualisations pour l'étude de la stratégie climat :

- Lamballe Terre & Mer est dans une première phase de formalisation de ses ambitions politiques et de planification globale de ses actions (existantes ou à développer) dans ce domaine ;
- la volonté de l'agglomération est de déposer ce premier cadre dès cet été pour pouvoir décliner au plus vite les actions qui seront affinées après le dépôt du PCAET

La posture du Conseil de développement a donc été de produire ses avis dans un esprit de contribution constructive à l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique et des impacts.

Au regard des délais impartis, et du manque de précision sur certains éléments, il est nécessaire de lire certaines formulations d'avis en séparant la forme, éventuellement parfois maladroite, du fond qui se veut une incitation à conforter et approfondir la mise en œuvre de cette stratégie au plus vite.

4.1 Les documents qui accompagnent le plan d'action

Il n'y a pas eu de travail approfondi du CODEV pour évaluer les documents d'état des lieux, les études environnementales, la stratégie et l'avis de l'état. Cependant il en ressort notamment :

- Données : souvent datées, parfois avec des observations localisées hors territoire alors que l'approche locale aurait été nécessaire (sur la qualité de l'air par exemple). Cela ne permet pas d'avoir une vision actualisée de la situation. Cependant cela permet d'avoir des tendances qui sont utiles. ;
- Énergies renouvelables et leurs potentiels : le graphique comparatif de l'existant (2018) et des potentiels a créé beaucoup de confusion : il manque les repères sur la construction de ses éléments, le réalisé dépasse le potentiel pour l'éolien, et son positionnement dans la stratégie donne l'impression que l'ambition de l'agglomération est d'appliquer à la lettre cette proportionnalité dans sa politique. Les précisions apportées depuis ont clarifié cette situation ;
- Absence d'avis de l'autorité environnementale : c'est dommage qu'ils aient décliné faute de temps car leur contribution aurait pu apporter des éclairages intéressants ;
- Positionnements politiques : ils n'apparaissent pas toujours de manière claire dans le document de stratégie ;
- Objectifs chiffrés : peu d'objectifs sont chiffrés dans la stratégie au-delà de l'application des directives nationales. Cela permettrait de donner une vision réaliste des résultats attendus sur le territoire à la fin du PCAET, et idéalement une projection de trajectoire sur le temps long.

4.2 Le plan d'action

4.2.1 Remarques générales

Il est reconnu la recherche d'une vision globale et cohérente dans le plan d'action pour la prise en compte des enjeux climatiques.

Il pourrait cependant s'avérer utile d'ajouter ou de préciser des éléments sur les enjeux de qualité de l'air, de prise en compte de la biodiversité et de préservation des sols, d'économie des ressources notamment foncières ou matérielles (économie circulaire).

Les modalités de pilotage et de mobilisation des différentes parties prenantes mériteraient aussi d'être plus explicites.

Le plan d'action cite principalement des actions existantes et peu d'actions nouvelles. Parmi les actions existantes, beaucoup mentionnent un objectif de continuité plus que de développement ou de transformation des actions en cours.

D'une manière générale, il manque fréquemment dans les fiches :

- le **descriptif des actions imaginées** (à l'onglet description il s'agit surtout d'une contextualisation dont les chiffres semblent par ailleurs à actualiser) ;
- les **objectifs de l'action** (sont indiqués des indicateurs sans quantification des objectifs à attendre) ;
- les **actions déjà mises en œuvre** par la collectivité (essentiellement dans le cas des actions à renforcer et à poursuivre) ;
- les **initiatives inspirantes** portées par les acteurs privés (associations, entreprises) du territoire et par les acteurs publics hors LTM ;
- les **éléments moyens budgétaires et humains pour permettre le pilotage et la mise en œuvre** restent souvent à définir : quels engagements financiers de LTM pour les différentes actions ?
- la **temporalité** est peu définie.

Le temps imparti à la saisine étant très court, il n'a pas été possible de solliciter plus de précisions pour étayer le travail, ni de savoir dans quelle mesure cela correspondait à un niveau d'avancement partiel du travail d'élaboration ou à un problème de forme.

4.2.2 Lisibilité et pédagogie

Un travail pourrait être utile sur la version finale du document pour le rendre plus appréhendable notamment pour permettre aussi une lecture par thématiques (mobilités, habitat, énergie...), par publics cibles (habitants, agriculteurs, ...) ou par niveau de synthèse par enjeux.

Cela pourrait se faire par la création de synthèses et un ajout de documents annexes retraçant le plan d'action sous ses angles.

De même, ce document technique doit pouvoir être un support important pour la sensibilisation et la mobilisation. Des déclinaisons sous formes plus communicantes permettraient de le valoriser au mieux.

Certaines reformulations de titres (par exemple la fiche parlant d'agrivoltaïsme) ou de descriptifs simplifieraient la compréhension des non-initiés.

5 CONTRIBUTION SUR LES FICHES-ACTIONS DU PLAN CLIMAT

5.1 AXE 1 : ADOPTER ET PROMOUVOIR DES USAGES SOBRES ET DÉCARBONÉS

5.1.1 Synthèses et priorités pour l'axe 1

L'axe 1 regroupe plus de la moitié des actions du PCAET. Les différents objectifs et publics lui donnent une grande hétérogénéité et le temps a manqué dans cette saisine aux échéances très courtes pour aborder complètement toutes ses actions.

5.1.2 OBJECTIF 1 : DÉCARBONER LA MOBILITÉ

5.1.2.1 Synthèse pour l'objectif 1

Le besoin d'une stratégie des mobilités

Les actions correspondent à des volets d'intervention mais ne montrent pas de mise en cohérence globale. Il serait donc nécessaire de disposer d'une stratégie pour les mobilités incluant la diversité des problématiques :

- en fonction des publics et des secteurs du territoire ;
- ouverte sur les mobilités inter-EPCI ;
- développant la multimodalité dans une approche de sobriété (alternatives à la mobilité, ...) et de décarbonation.

Cela pourrait faire l'objet d'une action spécifique.

Cette approche pourrait s'appuyer sur la compilation des différents plans et dispositifs de mobilité pour alimenter une réflexion stratégique à l'échelle du territoire :

- retour d'expériences d'autres territoires aux problématiques identiques comme Plérin et son schéma des mobilités durables.
- analyses du CEREMA ou de l'ADEME sur les mobilités du quotidien...

Lamballe terre & Mer pourrait inciter les entreprises à élaborer leur Plan de mobilité et faire de même avec les administrations et établissements scolaires.

Le transport de marchandises

Il n'est nulle part fait mention des questions de fret alors que c'est une part importante des émissions de GES pour le territoire, notamment pour l'agro-alimentaire. Il serait nécessaire de prendre en compte cette activité dans les actions du PCAET :

- sur la question du fret ferroviaire, car cela peut être un vecteur de décarbonation et qu'il existe des infrastructures ;
- sur la question des énergies alternatives aux fossiles, avec la question des infrastructures de production ou de distribution à créer pour développer ces activités ;
- sur la question des activités de logistique, avec l'enjeu du dernier kilomètre et de la réduction des navettes inutiles.

5.1.2.2 Action 1 : Optimiser l'offre de transports en commun au plus proche des besoins de la population et des travailleurs

Seule l'action Distribus semble être mise en œuvre et préconisée. Or, elle ne s'avère pas adaptée aux besoins (horaires, dessertes, coûts) malgré des dépenses très importantes (3.8M€/an).

Sa refonte complète serait à étudier :

- en saisissant l'opportunité de la fin de la DSP (2026) ;
- en envisageant un nouveau modèle dans une logique de multimodalité et de liaison sur plusieurs centralités au sein du territoire comme hors du territoire (collaborations avec d'autres EPCI) ;
- en s'appuyant sur un diagnostic des déplacements quotidiens des résidents et des touristes qui intègre l'enjeu prioritaire d'accès à l'emploi (enquête sur les déplacements des travailleurs) et aux services pour les résidents ;
- en identifiant les besoins spécifiques à chaque catégorie de population : jeunes, actifs, seniors, personnes à mobilité réduite, ...
- en croisant choix de destinations et horaires répondant aux usages (trains, horaires de travail...)
- en maintenant ou en renforçant l'accessibilité, y compris financière, aux publics prioritaires (par exemples jeunes pour insertion professionnelle).

Il serait intéressant d'envisager un nouveau modèle de gouvernance multipartite agglomération/entreprises pour le paiement de la redevance mobilité payée par les entreprises et la redéfinition de l'offre, d'autant que cette redevance a eu une augmentation significative en 2024.

Une stratégie de communication est nécessaire pour favoriser l'adoption de ce service de transport en commun optimisé. Elle devrait associer la prise en compte des autres modalités de déplacement. Elle doit être orientée utilisateurs pour mobiliser par les aspects agréables, utiles, pratiques et sobres de ces solutions.

5.1.2.3 Action 2 : Déployer des mobilités douces et durables

Les actions sont ici clairement exprimées mais le fait de ne pas avoir le schéma des mobilités douces existant à disposition fait que les contributions ci-dessous peuvent croiser des choses qui s'y trouveraient déjà.

Sur les infrastructures

- favoriser la multimodalité (marche, vélos, trains, bus...) et les mobilités inter-EPCI ;
- accélérer l'aménagement cyclable en centre-ville et en centre-bourg :
 - en s'appuyant sur les clubs, les associations d'usagers du vélo pour croiser les expertises d'usages et techniques dans les projets d'aménagements cyclables ;
 - en les améliorant car ils sont souvent à sens unique ou avec des discontinuités.
- prévoir des liaisons cyclables entre les bourgs ou sur les grands axes qui répondent aux usages plus qu'au découpage administratif des plans communaux d'aménagement ;
- penser les aménagements par priorité : piéton > vélo > bus > voiture ;
- aménager les parking relais ou aires de covoiturage (officielles ou informelles) en intégrant un dimensionnement adapté, notamment pour ceux qui sont déjà saturés ;
- prévoir des solutions de liaison entre ces parkings et les centres ;
- raréfier les places de parkings automobile et limiter la vitesse dans les centres-villes ;
- multiplier les solutions de parkings vélo dans les communes, avec panneaux de signalisation pour les rendre visibles et leur faire prendre leur place. Cela comprend le stationnement longue durée (aux abords des gares et des points stratégiques) et le stationnement express pour un arrêt rapide aux abords des commerces ;
- Améliorer la signalétique en ville pour les mobilités douces ;

Sur les usages

Sensibilisation, formation et mobilisation :

- communiquer sur les circuits existants de voies cyclables (avoir une carte des voies) ;
- s'inspirer des challenges comme A vélo au boulot (Saint-Brieuc), ou Tous à vélo (Lille) ;
- développer les vélo-bus comme sur Binic-Etables ;
- développer les écoles de vélo, le dispositif Savoir rouler auprès des CM1-CM2 ;
- travailler sur l'accompagnement au changement.

Pour accompagner ces changements, il serait intéressant de mettre en place un service d'info/conseil pour aider les habitants à trouver des solutions de mobilité adaptées pour eux (autour d'un diagnostic des trajets quotidiens et recherche de solutions adaptées) dans le même esprit que ce qui se fait sur la rénovation de l'habitat.

Voitures

En parallèle du développement des mobilités douces et durables :

- planifier la réduction progressive de la place de la voiture en ville pour favoriser les alternatives ;
- faciliter le passage à des véhicules sobres et décarbonés.

Vélo

La mise à disposition de vélos à électriques ou classiques (service de location courte ou longue durée) faciliterait l'adoption de ce mode de transport.

une prime à l'achat de vélo (à assistance électrique mais aussi classiques) pourrait avoir un effet incitatif. Elle devrait se faire avec une conditionnalité, notamment sociale.

Marche à pied

Quid de la marche en ville ? (concept des « villes du quart d'heure »). Plan piéton ?

Covoiturage et auto-stop organisé

Les plateformes de covoiturage sont peu connues par le public (Ehop, OuestGo, Mobiccop, Klaxit...) ce qui limite le nombre d'offres et de voyageurs. Comment améliorer leur visibilité et mettre en valeur les habitudes adoptées par leurs utilisateurs pour augmenter le nombre de voyages ?

De même, un travail de mise en valeur des aires de covoiturage (formelles et informelles) serait-il nécessaire en parallèle de leur développement ?

Au-delà du covoiturage, des expériences d'organisation de l'autostop (Réseau Pouce...) permettent de faciliter la prise en charge de passagers sur des trajets. Un développement serait à étudier.

Autopartage

Des solutions d'autopartage sont-elles possibles sur le territoire ?

Livraisons

Quelle stratégie pour la logistique du dernier kilomètre en ville ? Quid des résultats de l'étude commandée par LTM ?

Budgets

Les budgets sur les mobilités ne sont pas tous du ressort de l'agglomération mais la mise en œuvre des actions nécessite un investissement et un accompagnement importants qui ne sont pas évalués dans le document. Il serait nécessaire de les mentionner en évoquant les principaux contributeurs.

5.1.2.4 Action 3 : Installer les infrastructures de distribution nécessaires aux véhicules décarbonés

Concernant l'électrique :

- l'action « recharges pour véhicules électriques » est déjà engagée et budgétée auprès du SDE pour les espaces publics ;
- l'intégration de cet enjeu dans les PLU pourraient permettre de compléter l'offre pour les particuliers s'ils intégraient la mise en place de recharges dans les lotissements au stationnement déporté. Il est possible de s'inspirer du PCAET de Concarneau qui impose la création de bornes de recharge pour les logements neufs dans les PLU ;
- un objectif chiffré sur le pourcentage de véhicules pouvant passer en électrique serait intéressant (idéalement 100% des véhicules légers en 2035).

Concernant le GNV :

- faire le lien avec l'axe 2 sur la production d'énergie issue de la méthanisation et des agrocarburants ;
- organiser des réunions d'informations et de réflexions sur le recours et le développement à ce type d'énergies ;
- intégrer les problématiques spécifiques au fret.

5.1.2.5 Action 4 : Créer un dispositif de lutte contre la précarité liée à la mobilité

Il n'est inscrit dans le PCAET que le soutien à l'action Mobil'actions (déjà engagée) pour 10 K€ en 2023. Cette action intègre une analyse des besoins, mais s'appuie-t-elle sur un travail avec tous les acteurs de la solidarité du territoire pour intégrer les besoins des différentes populations ?

Au regard des besoins potentiels du territoire, les moyens alloués sont-ils suffisants pour répondre aux usages des différentes populations ?

D'autres modalités et acteurs pourraient être associés dans cette action comme :

- l'usage des transports publics (action 1) qui peuvent contribuer à lutter contre cette précarité et ses effets sur l'accès aux services et à l'emploi ;
- l'intégration des entreprises pourvoyeuses d'emplois dans la réflexion de la mobilité de leurs travailleurs ;
- la mobilisation d'autres acteurs : Mission locale ? La Boussole ? ...

Il serait utile de s'inspirer des structures et territoires qui ont de l'avance en matière de mobilité car il y a désormais bon nombre d'expériences dont les retours seraient instructifs.

En parallèle de la réflexion sur les moyens de mobilité, celle sur le maillage du territoire en services en proximité pourrait aussi contribuer à compenser les difficultés de mobilités.

Si une aide était développée sur l'acquisition, la focaliser avec des critères de décarbonation (vélos électriques ou musculaires, véhicules très légers, électriques...) et sociaux (foyers les plus modestes).

Un lien pourrait aussi être fait avec les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique et leurs dispositifs d'accompagnement.

5.1.3 OBJECTIF 2 : ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

5.1.3.1 Synthèse pour l'objectif 2

Pour ces deux actions, qui sont déjà engagées, il serait intéressant de se fixer des objectifs chiffrés dans la durée et de mettre en place un suivi sur l'activité menée et ses résultats.

La question des logements vacants n'est pas abordée dans le PCAET, mais la qualité thermique ou les besoins d'amélioration pourrait être un enjeu pour le maintien ou la remise sur le marché.

5.1.3.2 Action 5 : Lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat

Outre les dispositifs de conseil et soutiens qui font aussi l'objet de l'action 6, la lutte contre la précarité dans l'habitat pourrait passer par plusieurs actions non développées dans le PCAET.

Un des enjeux est d'améliorer les pratiques de toutes les populations, en s'inspirant par exemple :

- des défis consommation pour mobiliser sur les changements de pratiques ;
- du prêt d'éco mallettes comme à Binic-Étables ;
- des Bricobus développés par les compagnons bâtisseurs.

Soutenir les plus précaires pour leur reste à charge est un enjeu social.

5.1.3.3 Action 6 : Pérenniser le conseil et le soutien financier à l'attention des habitants pour la rénovation thermique

Des services de conseil et de soutien technique et financier existent mais sont souvent méconnus des habitants :

- la possibilité de solliciter l'ALEC par tous les habitants du territoire et les services rendus ;
- le service Bonjour habitat de LTM ;
- les aides associées.

Des démarches de communication nouvelles ou différentes sont sans doute à développer pour permettre l'appropriation par tous de ces services.

Réitérer une campagne de photographies thermiques aériennes (déjà fait en 2015) pourrait servir à une meilleure connaissance et sensibilisation des propriétaires par l'organisation de réunions d'information sur la base des photographies et des courriers aux propriétaires de passoires énergétiques.

L'agglomération pourrait se faire tiers de confiance entre les citoyens et un réseau de professionnels qualifiés (via un label par exemple).

Il pourrait être intéressant de sensibiliser, mobiliser et outiller le réseau local autour de la rénovation (agences immobilières, bailleurs, syndicats, notaires, banques, artisans, magasins de bricolage...) à l'existence d'aides nationales et locales pour la rénovation de manière à ce qu'ils s'en fassent relais, comme cela a été fait avec le programme Actimmo à Morlaix.

En parallèle, la visibilité des artisans capables d'intervenir est à promouvoir par exemple :

- en valorisant, comme l'a fait l'agglomération de Vannes avec l'appui de DOREMI, une offre de groupements d'artisans formés sur les projets de rénovation globale pour les propriétaires qui s'engagent dans des rénovations performantes ;
- en proposant un catalogue d'artisans locaux habilités et de confiance pour réaliser ces travaux ;
- en facilitant l'installation/la création d'entreprises de rénovation thermique.

Au-delà de la résorption des systèmes utilisant des énergies fossiles et de sobriété énergétique, il serait intéressant de promouvoir l'intégration de matériaux biosourcés dans les démarches de rénovation thermique.

5.1.4 OBJECTIF 3 : METTRE EN ŒUVRE LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

5.1.4.1 Synthèse pour l'objectif 3

L'objectif 3 mentionne l'impact du domaine alimentaire sur l'émission des gaz à effet de serre du territoire (54% pour la seule agriculture auxquels il faudrait ajouter les impacts de l'industrie agroalimentaire et des transports qui y sont liés) mais cet enjeu ne transparaît dans aucune fiche action.

De même, il y a une focalisation sur la production agricole alors qu'il semblerait plus pertinent d'intégrer plus largement l'ensemble des acteurs de l'alimentation.

De plus, comme évoqué en première partie de cette contribution, l'économie bleue est citée mais ne semble pas disposer de la même maturité d'analyse et d'intervention que sur les productions terrestres.

Le PAT est peu connu des citoyens et des acteurs qui n'y sont pas impliqués. Il serait intéressant de mieux le porter à connaissance

L'évaluation du PAT au bout des 3 ans devra être conduite de manière à permettre de mettre à jour les actions.

5.1.4.2 Action 7 : Outiller les acteurs de la restauration collective

L'action dispose d'un budget dédié cohérent.

Il serait intéressant de rendre les formations obligatoires pour les cuisiniers et personnels. Cependant, la reconduction semble soumise à la prolongation ou non du PAT, ce qui fragilise la capacité de formation pour des agents arrivant sur leurs postes ultérieurement.

Parmi les points relevés il serait intéressant :

- d'inciter les cuisiniers à utiliser Ma cantine pour mieux répertorier et quantifier les produits EGAlim utilisés ;
- de créer un défi antigaspi entre les différentes cantines ;
- d'accompagner les cuisiniers à l'approvisionnement bio et local en direct.

Avoir une personne spécialisée pour travailler contre le gaspillage alimentaire serait utile pour accompagner les campagnes de pesées (soit du côté du service porteur du PAT soit du côté de la prévention des déchets)

La question des approvisionnements pourrait être facilitée par :

- l'organisation de forums de producteurs locaux avec du bio ou de catalogues les recensant, comme à Dinan Agglomération ;
- le développement d'une plateforme locale de commande auprès des producteurs (voir groupement de commande de Saint Briec Agglo) > plus facile pour la commande publique ;
- le développement de la colivraison (coclicaux...) ;
- l'accompagnement du développement de filières comme à Lannion Trégor Agglomération.

5.1.4.3 Action 8 : Soutenir la production locale et accompagner sa transition (agriculture & économie bleue)

L'économie bleue, citée dans le titre ne fait l'objet d'aucune mention dans l'action.

Dans cette action, on met côte à côte l'acculturation des élus aux enjeux du foncier agricole, l'amélioration de la logistique pour développer les circuits courts et le renforcement de la production maraîchère. Ces 3 actions semblent trop différentes pour apparaître dans une même fiche-action.

Seule la formation des élus est budgétée, mais elle est soumise à la prolongation ou non du PAT.

Sur le développement de productions :

- la possibilité de développer une filière agricole et agroalimentaire de légumineuses pour l'alimentation humaine permettrait d'accompagner la transition alimentaire ;
- assurer la promotion et développer les filières locales et de qualité pour l'alimentation humaine (blé noir, légumineuses...) : priorité aux produits bio & locaux dans la restauration collective ;
- sur le développement de la production maraîchère :
 - elle-existe sur le département. Est-il absolument nécessaire de la développer sur le territoire restreint de LTM ?
 - aucun levier n'est cité pour ce développement : encourager les collectivités à faire préemption, à acheter du foncier, à soutenir la création de SCI ou GFA pour installer des maraîchers ou en tous cas réorienter le type de production présente sur le territoire ?
 - le développement de boutiques de maraîchers associant plusieurs producteurs locaux qui les animent (comme dans le département du Nord) serait-il faisable et pertinente sur le territoire ?

Sur la mise à disposition de foncier auprès d'agriculteurs en échange d'engagements environnementaux, notamment pour des projets agroécologiques :

- acquisition de foncier pour faciliter l'installation (comme l'a fait Lanvallay pour l'installation d'un maraîcher) ou soutien à des structures comme Terre de lien ;
- aide à l'investissement de matériel, comme dans le PCAET de Dinan agglomération ;
- reconquête de friches : pour y installer des projets agricoles vertueux et nourricier (RETEX de Capestang en Languedoc-Roussillon).

Sur les enjeux logistiques :

- un travail auprès des producteurs est à effectuer.

En complément du soutien aux exploitants, le développement de portages associatifs à visée productive et d'insertion comme Les jardins de Cocagne est intéressant par la couverture des deux enjeux.

5.1.4.4 Action 9 : Sensibiliser le grand public et permettre à tous d'accéder à une alimentation locale et de qualité

Quelques exemples d'actions concrètes ont été évoquées qui associent généralement l'enjeu alimentaire à la dynamique de lien social et de coopération :

- réitérer l'organisation d'un défi famille à alimentation positive (déjà organisé sur LTM en 2018) et communiquer sur les ateliers réalisés ;
- s'appuyer sur les cours de cuisine associatifs existants (MJC Lamballe, Familles Rurales St Aaron...);
- partager les pratiques et visiter les potagers des autres pour apprendre et oser en faire un ;
- faciliter le développement de jardins partagés (voir RETEX avec l'association Jardin des mélanges lamballais) ;
- améliorer l'information à destination des citoyens sur les supports papier et numériques de la collectivité.

Le développement de frigos solidaires et de dons agricoles devra s'appuyer sur des retours d'expérience.

5.1.5 OBJECTIF 4 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES, ASSOCIATIFS ET LES CITOYENS VERS PLUS DE SOBRIÉTÉ

5.1.5.1 Synthèse pour l'objectif 4

Le PCAET a vocation à porter une dynamique territoriale que l'objectif 4 illustre particulièrement.

Le délai imparti pour rendre la contribution sur le PCAET n'a pas permis d'étudier suffisamment toutes les actions intégrées sous cet objectif, et notamment sur les actions 12 et 13 malgré l'importance de leurs enjeux.

5.1.5.2 Action 10 : Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans le cadre des aides économiques territoriales et des subventions associatives

C'est une bonne idée, qui peut s'avérer très structurante.

En lien avec l'action 12, il serait utile de sensibiliser et former les chefs d'entreprise et les responsables des structures associatives sur les enjeux climatiques en amont de la mise en place.

Pour les associations, s'appuyer sur les services « associations » des communes du territoire serait utile pour favoriser la transversalité comme dans les Assises de la Vie Associative à Lamballe-Armor.

Le Conseil de développement serait intéressé à travailler aux côtés de l'agglomération dans la phase de définition des critères.

5.1.5.3 Action 11 : Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur bilan carbone

Si cette action est centrée sur les agriculteurs, il est nécessaire d'avoir une approche sur l'ensemble du monde agricole et pas seulement sur les agriculteurs. De même, la question doit être transposée aux productions marine.

Le rôle de la collectivité est sans doute limité sur la mise en œuvre de cette action, et les marges de manœuvre pour agir limitées pour les acteurs après le bilan.

Il serait particulièrement judicieux que l'agglomération se positionne en tiers de confiance capable de mettre tous les acteurs autour de la table : producteurs, transformateurs, consommateurs, habitants... Cela permettrait l'interconnaissance, l'information mutuelle sur les enjeux et réalités, la recherche d'une cohésion pour agir afin de permettre de concilier enjeux économiques, environnementaux et sociaux dans l'avenir pour cette filière si importante aujourd'hui pour le territoire.

Concernant l'action proposée :

- les agriculteurs ont-ils des outils à disposition pour mesurer leur bilan carbone ? Quel suivi ? Quel financement ?
- il serait intéressant d'élargir ce bilan à d'autres aspects que le carbone, notamment la prise en compte la biodiversité ;
- si ce n'est déjà le cas, il serait nécessaire d'impliquer les coopératives et organismes professionnels qui peuvent et doivent accompagner leurs adhérents car ils possèdent la technicité et la légitimité pour agir à leurs côtés.

Ce travail de bilan doit s'accompagner :

- de la poursuite de la réflexion et de la mise en œuvre sur les PSE (Paiement pour Services Environnementaux) ;
- d'une incitation à transformer la production agricole afin de relocaliser et sécuriser l'alimentation ainsi que réduire la dépendance aux intrants importés ;
- d'un encouragement des éleveurs à la diversification de leur production vers des modèles de polyculture-élevage priorisant l'élevage à l'herbe pour préserver les puits de carbone associés aux prairies.

Comme évoqué sur l'action 8, la maîtrise de foncier par la collectivité pour le mettre à disposition d'agriculteurs en échange d'engagements environnementaux serait un levier intéressant pour préserver les puits de carbone, la biodiversité et la qualité de l'eau (exemple de l'intervention du conservatoire des espaces naturels de PACA sur les prairies de l'Encrême).

5.1.5.4 Action 12 : Développer des cycles de sensibilisation et de formation pour les élus, agents, structures relais et habitants afin de susciter la mobilisation individuelle et collective en faveur du climat

Faute de temps, ces actions n'ont pu faire l'objet d'une étude approfondie par le Conseil de développement malgré leur importance pour le PCAET.

Quelques pistes ont cependant été évoquées :

- accélérer la formation des élus via différents outils; et ateliers de sensibilisation (fresques, conférences d'experts, formations, ...) ;
- s'appuyer sur le travail du Haut Conseil Breton pour le Climat (participation au Forum « Climat et territoires » ?) ou sur celui d'intervenants ;
- financer, relayer et s'appuyer sur des associations et collectifs existants pour la sensibilisation du public ;
- sensibiliser et former les responsables des structures associatives sur les enjeux climatiques.
=> lien avec Action 10.

Des exemples sont nombreux mais n'ont pu être répertoriés. A titre d'exemples de la diversité de pratiques, on peut citer l'écomalette de Binic-étable ou la sensibilisation des habitants du Mené, les Jeudis des transitions à l'Echo'système à Lamballe...

5.1.5.5 Action 13 : Faciliter les challenges et échanges d'expériences inter-entreprises sur les économies d'énergie et la réduction des émissions et promouvoir les dispositifs d'accompagnement existants

Faute de temps, ces actions n'ont pu faire l'objet d'une étude par le Conseil de développement malgré l'importance que revêt l'implication des entreprises pour la réussite des objectifs territoriaux du PCAET

De nombreuses initiatives de ce type existent dont il pourrait être intéressant de s'inspirer, comme les défis inter-entreprises à Lille.

5.1.5.6 Action 14 : Outiller les professionnels du tourisme pour leur permettre de sensibiliser les touristes vis-à-vis des écogestes

Le titre de l'action est centré sur la sensibilisation aux écogestes mais l'action évoque une approche sur les différents aspects de l'activité touristique (mobilités, hébergement, activités, écogestes...) qui est plus adaptée.

Le document ne mentionne pas les liens entre l'agglomération et son office du tourisme alors qu'il travaille sur l'élaboration d'une nouvelle stratégie touristique durable en cohérence avec la vision climat air énergie du territoire et qu'il est un opérateur en lien direct avec les acteurs de la filière. Les liens entre l'agglomération et son office pourraient être mis en valeur dans une optique de mise en cohérence et complémentarité des actions.

Il y a un enjeu à mobiliser les acteurs économiques et les professionnels du tourisme qui participent généralement peu aux démarches de type plan climat. Cela peut-être sur des aspects directement liés à leurs activités comme par exemple initier une réflexion auprès des professionnels sur les économies d'eau ou le potentiel du solaire thermique pour la production d'eau chaude sanitaire dans les campings et établissements recevant du public. Il est possible de s'appuyer sur des réseaux comme les Gites d'Armor pour impliquer et accélérer la sensibilisation des acteurs selon leurs spécificités.

Des démarches comme « Viendez tous en Normandie » de la région Normandie peuvent être une source d'inspiration car elles favorisent le tourisme durable par une approche globale et une valorisation de l'engagement environnemental des touristes et des acteurs par des systèmes de récompenses.

Pour les écogestes :

- Faire un récapitulatif des écogestes à adapter en fonction de tous les services à enjeux environnementaux (eaux, énergie, déchets, mobilités...) et faire un catalogue des bons gestes à donner aux hébergeurs touristiques

La décarbonation des mobilités touristiques posera sans doute la question de la facilitation de l'installation de bornes de recharge chez les professionnels du tourisme.

5.1.6 OBJECTIF 5 : DÉCARBONER L'ACTIVITÉ DE LA COLLECTIVITÉ

5.1.6.1 Synthèse pour l'objectif 5

Décarboner l'activité de l'agglomération (et des autres collectivités) est important en impact carbone, mais c'est surtout un préalable pour :

- que Lamballe Terre & Mer puisse montrer son engagement et son exemplarité ;
- et lui permettre d'avoir la légitimité suffisante pour inciter ou obliger les autres acteurs à agir.

5.1.6.2 Action 15 : Améliorer la sobriété et l'efficacité énergétiques du patrimoine de l'agglomération et de ses communes

Élaborer le Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE), comme évoqué dans l'action, est une approche structurante.

Il sera intéressant d'y associer les enjeux de sobriété des usages, de rénovation (dont la suppression des chaudières au fioul) mais aussi d'étudier le potentiel d'installation de panneaux photovoltaïques raccordés au réseau ou en autoconsommation (comme dans le PCAET de Dinan agglomération) ou de chaudières bois.

L'assainissement des eaux usées, et en particulier les stations de traitement, font partie des plus gros postes de consommation d'énergie des collectivités. Lors des rénovations, mettre la faible consommation d'énergie comme critère de choix des filières de traitement. Il serait intéressant de promouvoir les solutions basées sur la nature et leur donner la priorité dans les étapes de finition avant rejet vers le milieu naturel.

La gestion de l'éclairage public favorise la trame noire et la sobriété.

5.1.6.3 Action 16 : Décarboner la mobilité des agents

Cette action couvre deux types de déplacements : les navettes domicile travail et les déplacements professionnels. Dans les deux cas, la sobriété est à encourager. Le télétravail peut y contribuer mais une attention doit être portée à la difficulté de l'effectuer dans les secteurs qui n'ont pas le haut débit ou qui sont sujets à coupures électriques par grand vent.

Déplacements domicile-travail :

- le plan de mobilité du territoire (à ajouter à l'objectif 1) doit intégrer les déplacements domicile-travail, notamment des agents des collectivités ;
- outre les aménagements à usage public cités dans les actions 1 à 3, il est important d'intégrer les mêmes démarches pour les lieux de travail :
 - faciliter les recours aux transports en commun (cohérence entre horaires de travail et de transports...)
 - développement des parkings à vélo, mise à disposition de bornes de recharge...
- facilitation du covoiturage (réseau OuestGo) y compris en créant une communauté interne et en valorisant les pratiques, ...

Déplacements professionnels :

- développement des visio-conférences quand c'est pertinent ;
- transformation du parc automobile avec passage progressif à une flotte de véhicules légers et utilitaires légers 100 % électriques et de taille réduite ou à d'autres modes de déplacement ;
- covoiturage pour les réunions avec gestion de l'autopartage permettant de réduire le parc ;
- recours accru au train et aux transports en commun, au vélo... permettant de réduire le parc automobile pour les déplacements professionnels.

Il serait intéressant de cibler les agents amenés à utiliser régulièrement des véhicules pour les former aux éco gestes liés à la conduite.

5.1.6.4 Action 17 : Décarboner les pratiques professionnelles des agents

Outre les aspects mentionnés dans l'action 16, l'usage du numérique et l'intégration des problématiques environnementales dans la commande publique sont des leviers importants.

Quelques points à prendre en compte ont été identifiés par le Conseil de développement sans chercher une exhaustivité et sans savoir s'ils sont déjà intégrés dans les projets de l'agglomération car la fiche action ne présentait pas de détails de mise en œuvre.

Sur l'usage numérique, quelques aspects à prendre en compte :

- évaluation de l'empreinte environnementale du numérique ;
- élaboration d'un plan d'action pour maîtriser et réduire l'empreinte environnementale du numérique de la collectivité ;
- mise en place de chartes des usages sobres du numérique ;
- création une procédure d'archivage numérique ;
- écoconception des sites internet et applicatifs ;
- utilisation de critères carbone pour les achats de terminaux et de services (notamment les indices de durabilité et de réparabilité) ;
- achat d'équipements numériques reconditionnés ;
- mutualisation des Systèmes d'information entre administrations ;
- utilisation de méthodes d'analyse des projets Systèmes d'information incluant leur impact carbone (type MAREVA améliorée) et intégration de la dimension « carbone » dans les schémas directeurs des Systèmes d'information.

Commande publique, quelques aspects à prendre en compte :

- sobriété dans les achats : estimation du « juste besoin », augmentation de la durée de vie des fournitures et équipements (loi AGEC) ;
- utilisation des logiques du SPASER - schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables même si la collectivité n'y est pas soumise ;
- inclusion de critères carbone dans tous les marchés publics ;
- recours aux labels et aux indices de durabilité et de réparabilité.

5.2 AXE 2 : PRÉSERVER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

5.2.1 Synthèses et priorités pour l'axe 2

L'enjeu est d'avoir une approche globale de la préservation des ressources. Plusieurs thématiques mériteraient d'être plus développés ou mieux mises en valeur qu'actuellement dans les objectifs et actions.

Préserver les ressources foncières et la qualité des sols

Ces objectifs n'apparaissent pas directement dans les objectifs et fiches-action, pourtant :

- l'objectif global de Zéro Artificialisation doit être intégré comme un paramètre à prendre en compte dans toutes les études de projets ou d'actions ;
- le maintien de la qualité des sols a de nombreux enjeux climatiques (réduction des GES, cycles de l'eau, capacité d'adaptation...) mais aussi alimentaires, économiques et de biodiversité.

Ils mériteraient de faire l'objet d'une fiche action.

Adopter une logique d'économie circulaire pour la gestion de toutes les ressources

Les logiques et méthodes d'économie circulaire pourraient être plus intégrées et mieux mises en valeur dans l'ensemble des problématiques de gestion des ressources :

- réduction des besoins en ressources non renouvelables ;
- amélioration des offres des acteurs économiques ;
- évolution des comportements de consommation ;
- allongement des usages ;
- réduction des déchets.

Prendre en compte la qualité de l'air

Il n'y a pas de volet "qualité de l'air" dans le plan d'actions alors que cela fait partie des objectifs des PCAET, et que cela a des impacts sur la santé publique ou sur d'autres domaines comme la qualité de l'eau.

Cela devrait faire l'objet d'une fiche action sur la connaissance et l'amélioration de la qualité de l'air en s'inspirant du PCAET Sud Estuaire :

- disposer de données issues d'une station sur le territoire pour correspondre à ces caractéristiques (NH3, produits phytosanitaires, particules fines) ;
- faire un état des lieux des pratiques et acteurs les plus émetteurs de pollution et des différents types de pollution ;
- favoriser le changement des pratiques agricoles pour un élevage durable limitant les intrants et les émissions ;
- communiquer sur les solutions pour abattre les taux de pollution.

Ce paramètre est aussi à prendre en compte dans les actions d'alerte et de protection des populations (actions 25 et 26), pour des situations extrêmes mais aussi récurrentes.

5.2.2 OBJECTIF 6 DÉVELOPPER L'ÉCOCONSTRUCTION

La prise en compte d'approches innovantes ou de transformations sociétales (comme l'écoconception, les low-tech, l'habitat léger...) permettrait d'élargir la réflexion à l'ensemble des pratiques et pas seulement aux filières de matériaux.

5.2.2.1 Action 18 : Étudier l'opportunité du développement d'une filière de biomatériaux

Il convient plutôt de parler de matériaux biosourcés (biomasse). Pour compléter l'approche territoriale, il serait possible de s'intéresser aussi aux matériaux géosourcés (d'origine minérale) car lorsqu'ils sont locaux et peu transformés, ils présentent généralement une faible empreinte environnementale.

Les matériaux issus du réemploi ou de la revalorisation de déchets sont aussi à prendre en compte dans une logique d'économie circulaire.

Si Lamballe Terre & Mer inscrit sa volonté de devenir territoire démonstrateur et innovant sur l'Éco construction, cette stratégie serait créatrice de valeur sur le territoire.

Quelques pistes de modalités pourraient être explorées :

- inciter via les politiques de l'agglomération ou des communes : PLU, permis de construire, permis à rénover, ou prix de vente des terrains comme à La Méaugon ;
- intégrer un pourcentage de matériaux biosourcés dans la commande publique (appels d'offre, marchés publics) ;
- identifier et mettre en valeur les initiatives du territoire, comme le quartier du verger à Quessoy ;
- intégrer la notion d'économie circulaire ;
- Inciter la création de filière en agroforesterie.

5.2.2.2 Action 19 : Mobiliser les artisans sur l'écoconstruction et sensibiliser le grand public

L'Éco construction peut devenir une opportunité de création de valeur pour tous. Pour ce faire, LTM devrait accompagner les professionnels dans leur transition et leur développement, mais aussi sensibiliser l'ensemble du public, notamment les clients.

Cela nécessiterait :

- d'inclure l'ensemble des intervenants : promoteurs, architectes, logement social, artisans, mairies...
- d'identifier et promouvoir :
 - les formations comme celles d'Eco-Bati (centre d'écoconstruction) à Maen Roch (formation des artisans - partenariats avec l'école) ou celles sur le low-tech (Base low-tech à Saint-Alban...);
 - les temps forts comme le Printemps de l'éco conception (Bretagne).

Il serait aussi intéressant d'accompagner et promouvoir des chantiers participatifs.

5.2.3 OBJECTIF 7 PRÉSERVER LA RESSOURCE EN EAU

La préservation de cette ressource doit intégrer les enjeux de quantité, de qualité, de sobriété et de partage de la ressource dans des usages.

Les actions présentées n'évoquent pas de mesure pour lutter contre la pollution de l'eau par l'agriculture alors que c'est un enjeu majeur du territoire.

L'enjeu de prévention et de gestion de crises est aussi à prendre en compte en lien avec l'objectif 9 du PCAET.

5.2.3.1 Action 20 : Gérer le cycle de l'eau en tenant compte de sa vulnérabilité vis-à-vis du dérèglement climatique

Il est nécessaire de travailler sur les deux dimensions du cycle de l'eau :

- le "grand cycle de l'eau" représente l'eau comme un système à l'échelle de la planète. A l'échelle locale, il est possible d'agir sur le grand cycle de l'eau (ex : améliorer la capacité d'infiltration des sols) ;
- Le "petit cycle de l'eau" concerne la bonne gestion des infrastructures de puisage, traitement, stockage, approvisionnement et assainissement des eaux en local.

De même, il faut prendre en compte deux caractéristiques de la ressource en eau :

- quantité pour le grand cycle, disponibilité pour le petit cycle ;
- qualité pour toutes les eaux (pollutions ayant un impact sur la santé, sur la biodiversité ou la qualité des milieux...) avec un effort important sur la gestion des nitrates.

Plusieurs idées d'actions figurent déjà sur le SAGE de la Baie de Saint Briec.

Nos suggestions d'actions sur le grand cycle :

- restauration du bocage ;
- accompagnement des acteurs agricoles vers des pratiques qui permettent de retrouver les fonctions écosystémiques des sols (filtration, épuration et infiltration) ;
- création ou restauration de zones humides ou zones d'infiltration ;
- réintégration des cours d'eau dans leur lit originel et favoriser les échanges zones humides – rivières ;
- réintégrer des tourbières. Les tourbières stockent bien plus de carbone que les forêts. Les tourbières jouent un rôle de réservoir des eaux de pluie, qu'elles relâchent pendant les périodes sèches. Elles hébergent une grande biodiversité ;
- limiter l'imperméabilité des sols (parkings végétaux) ;
- Encourager les agriculteurs sur l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement (éviter d'obtenir des taux de nitrates ou pesticides trop importants) ;
- Accompagner les communes dans la conception d'aménagements de bourgs intégrant la gestion des eaux pluviales (GIEP) : infiltration, perméabilité, végétalisation de cours d'école...

Nos suggestions d'actions sur le petit cycle sont intégrées à l'action 21

5.2.3.2 Action 21 : Promouvoir les économies d'eau auprès des acteurs économiques et du grand public

Prévention des périodes des crises

Mieux définir en amont les usages prioritaires en cas de crise, Evaluer les besoins et les usages (dont les détenteurs de puits et forages professionnels et individuels).

Impacts environnementaux du petit cycle de l'eau

- évaluer les émissions de GES lors du traitement des eaux usées et mettre en place les systèmes qui permettent de capter ces GES (les gaz qui s'échappent lors du traitement de l'eau : 80% de protoxyde d'azote et 20% de méthane) ;
- travailler sur les quantités prélevées, utilisées, et rejetées en lien avec les capacités du milieu ;
- travailler sur la qualité de l'eau (réduire la pollution en amont).

Acteurs économiques

Il serait utile de :

- faire une liste des typologies d'acteurs concernés, des quantités et impacts de leurs actions ;
- s'assurer d'un meilleur suivi des acteurs de la gestion de l'eau -notamment pour limiter les pertes ;
- sensibiliser au gaspillage ;
- travailler sur la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (en interne chez les industriels et à l'échelle de la commune comme par exemple à Noirmoutier : eaux usées recyclées pour usages agricoles) ;
- favoriser les actions de formation/information des professionnels (plombiers, ...) ;
- taxer les gros consommateurs.

Il serait nécessaire de mieux surveiller les prélèvements sur le milieu, dont l'usage des forages individuels, notamment :

- mieux connaître les ressources en eau des agriculteurs et les volumes consommés. Privilégier l'obtention de volumes réels consommés plutôt que des estimations ;
- mieux définir les types de stockage autorisés et leur mode de remplissage ;
- mettre en place une surveillance effective du mode de remplissage. Vérifier que le mode de remplissage est bien conforme au déclaratif et n'affecte pas les nappes et cours d'eau en période de crise.

Grand public

Petites installations pour le grand public :

- mousseurs (réduit la consommation d'un tiers), permettant la réduction de la facture d'eau et d'énergie (pour l'eau chaude) des ménages, des économies de traitement et d'acheminement pour la collectivité et de réduction des prélèvements sur la ressource pour le territoire. Cela s'est fait à grande échelle sur certains territoires (Rennes...) ;
- promotion / aide à l'installation de récupérateurs d'eau de toiture ;
- utilisation d'eau de toitures pour les WC publics ;
- toilettes sèches : enjeu de promotion du procédé, mise en œuvre sur des bâtiments publics et événements, organisation de la collecte pour les particuliers.

Leviers économiques :

- redevance inversée pour résidences principales : prix faible par personne pour les premiers mètre-cubes puis augmentation du tarif en fonction de l'ampleur de la consommation comme l'ont expérimenté certaines collectivités (Dunkerque, Montpellier) ;
- résidences secondaires : part fixe plus importante ou prix du m³ d'eau plus élevé en période de consommation correspondant à la "saison sèche" ;
- inventaire des détenteurs de piscine.

Information et aide à la décision pour les usagers :

- ambassadeurs de l'eau en local ;
- référent au sein de l'agglomération (type ALEC) ;
- avoir des relevés de consommation d'eau plus fréquents pour permettre un meilleur suivi. Ajouter pour information sur la facture des moyennes de consommation par typologie de foyers et prévoir un courrier pour les accidents de consommation.

5.2.4 OBJECTIF 8 : DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE :

L'enjeu de développement rapide des énergies renouvelables fait consensus au regard des enjeux de remplacement des énergies fossiles, de réduction des GES et d'autonomie énergétique du territoire.

Le sujet est complexe et très évolutif :

- économiquement : les coûts d'investissement, d'exploitation, de démantèlement... évoluent avec la maturité technique. Il en va de même pour l'évolution de la demande et du contexte de commercialisation, tout comme pour le prix de vente ou le soutien par subventions ;
- techniquement : la maturité technique des systèmes de production ou de consommation et les alternatives nouvelles sont très rapides et peuvent bouleverser les besoins ou la priorisation ;
- socialement et politiquement : l'acceptabilité, la concurrence d'usages (comme sur les productions agricoles), l'adoption de pratiques ne sont qu'en partie anticipables ;
- environnementalement : de nombreux paramètres sont à prendre en compte : eau, paysages, foncier, biodiversité, bilan carbone, disponibilité des matières...

En parallèle du travail sur la production de ces énergies, un travail doit être mené sur l'électrification des usages et sur le développement de leurs filières de distribution...

Comme précisé en première partie de cette contribution, le graphique des potentiels d'énergies renouvelables publié dans la stratégie du PCAET a nourri de nombreuses interrogations. Le groupe de travail a donc beaucoup échangé, y compris sur des comparaisons de solutions techniques à partir d'informations que les membres ont collectées.

Il serait intéressant que des membres du Conseil de développement puissent rencontrer les services prochainement pour échanger sur ces questions, comme cela a été le cas le 25 mars, afin de croiser les regards sur ces éléments.

5.2.4.1 Action 22 : *Élaborer un schéma de planification territoriale de production des énergies renouvelables*

Une politique très ambitieuse, à la hauteur des enjeux climatiques, est nécessaire pour limiter les émissions de GES.

Un document cadre, établi pour chacune des grandes énergies renouvelables du territoire (biomasse, solaire, éolien...), permettra aux porteurs de projets de se positionner plus facilement pour des projets de production sur le territoire.

Dans le cadre de la loi APER, une stratégie de déploiement des énergies renouvelables (ENR) est mise en œuvre. Elle a fait l'objet d'un appel à projet financé par l'ADEME pour spatialiser et caractériser les gisements d'ENR. Il serait intéressant que l'action 22 fasse référence à ce travail et propose un accompagnement aux collectivités dans la mise en œuvre.

Le développement du photovoltaïque et de l'éolien présentent de réelles opportunités pour le territoire qui peuvent être déployées rapidement, par et pour tous.

La valorisation énergétique de la biomasse, et principalement la méthanisation agricole, mérite une étude approfondie pour en vérifier le bienfondé tant sur le plan du bilan énergétique que du coût pour la société ainsi que de l'impact environnemental.

Pour l'ensemble des projets, même si leur déploiement est une nécessité, il est important de prendre en compte les atteintes possibles à l'environnement (eau, paysages, biodiversité, bilan carbone, disponibilité des matières...).

Photovoltaïque

Le photovoltaïque a gagné en efficacité, les prix de production ont chuté, ce qui favorise son développement massif et rapide.

Pour cela il serait intéressant :

- de se donner un objectif à court terme, le plus ambitieux possible, puis, faire un recensement précis, commune par commune, de tous les sites publics et privés pouvant accueillir des projets :
 - les surfaces déjà artificialisées, non cultivables (parking, toitures, bord des routes, cimetières, pelouses, ...) pouvant être couvertes à coût raisonnable, notamment celles de LTM ;
 - les surfaces pouvant être couvertes en agrivoltaïsme (protection des cultures – arboriculture -, protection des élevages, ...) ;
 - les surfaces ayant des sols à très faible potentiel de production agricole hors trames vertes/bleues – être attentif à ne pas dénaturer le paysage.
- de mobiliser ou mettre en relation les investisseurs publics et privés pour déployer aussi rapidement que possible le photovoltaïque sur le territoire ;
- de faire participer les citoyens et les acteurs locaux à la gouvernance et au financement des projets.

Ces structures ont un impact sur le cadre de vie, il ne faudra donc pas négliger ce paramètre.

En parallèle du travail sur le photovoltaïque, une réflexion serait utile sur les opportunités complémentaires de développer le solaire thermique lorsque cela s'y prête.

Eolien

Comme pour le photovoltaïque, cette énergie est à étudier en priorité pour valoriser le potentiel restant sur le territoire.

Hydrogène

La production d'hydrogène peut absorber des pointes de production électrique et permettre le stockage temporaire d'énergie, mais aussi de produire un carburant alternatif aux biocarburants pour les usages ne pouvant être électrifiés telle que le transport lourd, industrie lourde, transport maritime.

Energies de valorisation de la biomasse

Le GNV

La méthanisation peut permettre de remplacer du gaz de ville issu d'énergies fossiles par cette ressource renouvelable mais les conditions de déploiement du réseau hors des zones très agglomérées en limite l'usage à certaines parties du territoire.

Le bioGNV (carburant à partir de gaz méthane) pourra jouer un rôle important pour des usages difficiles à électrifier (industrie et transports lourds internationaux) comme envisagé par le PCAET de Concarneau.

Production en milieu urbain :

La méthanisation a un rôle à jouer pour lutter contre les GES en gérant les déchets urbains et en captant les émissions de gaz à effets de serre produits pendant leur stockage.

La production de bioGNV par méthanisation peut être envisagé par :

- traitement des boues des stations d'épuration ;
- traitement des biodéchets collectés, réduisant le tonnage des déchets ménagers et assimilés non valorisés.

Pour les biodéchets, il ne faut pas oublier que le compostage est aussi un mode de traitement intéressant par retour à la terre.

Le sous-produit de la production – le digestat – peut, ainsi, être utilisé comme engrais et réduire l'empreinte carbone du secteur agricole en évitant l'importation de produits à forte empreinte carbone.

Production en milieu agricole

Deux sources peuvent alimenter la méthanisation mais avec des enjeux et des impacts très différents.

Les déchets (lisiers/fumiers) sont très peu méthanogènes mais produisent une très grande quantité de GES lors de leur stockage et épandage. De petites unités de récupération des gaz lors du stockage pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'élevage permettraient d'améliorer l'autonomie énergétique des fermes ou de servir d'engrais.

Les productions végétales (cultures intermédiaires mais aussi productions principales) peuvent être orientées pour une valorisation énergétique mais cela comporte de nombreux risques d'incidences qui nécessitent une vigilance pour les méthaniseurs agricoles :

- risques d'accidents au cours des phases d'exploitation et de maintenance ;
- perspectives de concurrence entre cultures alimentaires et énergétiques ;

- risque de changement d'affectation des sols venant fragiliser les filières et exploitations agricoles ;
- renchérissement du coût foncier ne permettant pas la reprise par une nouvelle génération ;
- risque financier si la valorisation ne reste pas à la hauteur de l'investissement dans la durée ;
- impact environnemental et agronomique des digestats, réduction des usages de cultures intermédiaires comme source d'engrais.

Il convient donc de s'assurer que les externalités positives de la méthanisation surpassent ses externalités négatives en faisant une étude préalable à la construction des installations de méthanisation mettant en évidence les impacts en termes de baisse des émissions de GES, d'impacts environnementaux et sociaux globaux (transformation d'usage des terres, qualité de l'eau, ...).

Filière de valorisation du Bois-énergie

Les Chaudières bois, pour des réseaux de chaleur de proximité, ou les besoins de chauffage individuel méritent une réflexion sur le développement d'une filière d'approvisionnement couplée à la gestion du bocage.

Mobilisation citoyenne

Il est intéressant d'appuyer et favoriser l'émergence de collectifs d'initiatives citoyennes pour des projets permettant l'autoconsommation collective (Taranis) ou individuelle (Énergies du pays de Rennes) ou une injection sur le réseau. Cela passe par la promotion des projets citoyens d'énergies renouvelables comme dans le PCAET de Dinan agglomération, en s'appuyant sur le réseau régional TARANIS (Breizh Alec) qui propose des outils d'animations et d'accompagnement de collectifs et projets locaux pour tout type de projets d'énergies renouvelables.

La mobilisation citoyenne peut faciliter le développement du photovoltaïque et de l'énergie éolienne sur le territoire tout en améliorant l'acceptation sociale. Elle peut permettre de mobiliser le capital financier public, local et privé pour accélérer ce développement.

5.2.4.2 Action 23 : Développer l'agrivoltaïsme, la méthanisation, la valorisation énergétique du bois bocage, miscanthus, etc. en veillant à l'équilibre avec les fonctions de production alimentaire

Le titre de cette action devrait être reformulée pour identifier clairement les enjeux et équilibres à trouver pour les productions énergétiques liées à l'espace agricole et forestier plutôt qu'une liste de procédés (agrivoltaïsme, photovoltaïque sur les exploitations, méthanisation, bois bocage...).

Les principaux éléments contribuant à cet enjeu ont été formulées dans l'action 22 car elle englobe la vision stratégique sur toutes les énergies renouvelables, mais il sera nécessaire de les ventiler ou dupliquer entre action 22 et 23 pour le document final.

Le sujet de la méthanisation agricole demande une attention toute particulière comme précisé dans les contributions dans l'action 22.

5.2.4.3 Action 24 : Développer des réseaux de chaleur renouvelable et de récupération

Le développement de réseaux de chaleur ne peut pas être une solution applicable partout sur le territoire du fait de la faible concentration des logements et d'activités, mais peut s'avérer un support intéressant à étudier dans certaines situations :

- sur des secteurs denses et rattachables à des unités de production de chaleur de type industriel ;
- sur des boucles énergétiques locales, notamment pour une autoconsommation collective.

En lien avec l'action 23 sur les énergies issues de la biomasse, le développement des réseaux de chaleur doit être corrélé à de systèmes de gestion du bocage pour alimenter des chaudières bois,

5.3 AXE 3 : AMÉNAGER POUR S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTÉGER LES HABITANTS

5.3.1.1 Synthèses et priorités pour l'axe 3

Globalement en accord avec les actions proposées, notre réflexion s'est portée sur les éléments qui nous paraissent devoir être pris en compte dans les actions, les points de vigilance, les transversalités à rechercher ou quelques éléments techniques présentant une rupture par rapport aux pratiques antérieures.

Il nous semblerait souhaitable que Lamballe Terre & Mer puisse mettre la priorité sur les domaines dans lesquels elle dispose des moyens d'action les plus pertinents et les plus efficaces :

- Séquestration carbone :
 - les mesures d'atténuation comme la séquestration carbone et la protection du bocage en font partie : revégétalisation des zones urbaines (actions 27 et 28) ou accentuation des actions de protection et renforcement de la fonctionnalité du bocage (action 30) plantations, sensibilisation, accompagnement, regarnissage, compensation...
- Soutien à l'agriculture de proximité, à l'artisanat local, aux circuits courts et à l'économie circulaire ;
- Peu d'actions à impact importants sont directement possibles par LTM sur les secteurs fortement émetteurs comme l'agriculture, l'industrie agroalimentaire et les transports. Mais des actions de soutien aux pratiques les plus vertueuses sur le plan environnemental et plus sobres sur le plan climatique méritent d'être engagées. Les collectivités ont une responsabilité et des obligations fortes à respecter dans ce domaine et doivent reconnaître la légitimité de ces modèles et permettre leur développement et leur pérennisation. La commande publique et la sensibilisation des citoyens sont des moyens pour leur donner une visibilité à court et moyen terme.

Sur les secteurs de l'agriculture et de la pêche, la proposition de travail avec les professionnels pour mettre en œuvre des actions d'envergure est à souligner, elle permettrait un accompagnement ou une coordination des différents acteurs du monde agricole et de l'économie bleue pour fédérer les professionnels et leur permettre de participer activement à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il serait aussi important de développer une culture du risque :

- sensibiliser aux notions d'incertitude, de risques, mais aussi à leur gestion prévisionnelle pour réduire l'anxiété et favoriser la capacité à agir ;
- informer, partager avec tous les acteurs les risques futurs pour mieux s'y préparer ;
- intégrer les risques dans la réflexion préalable au développement des activités (pertinence d'activités nouvelles qui seraient impactées dans quelques années, impacts potentiels de l'activité).

5.3.2 OBJECTIF 9 : PROTÉGER LA POPULATION FACE AUX RISQUES

5.3.2.1 *Synthèse pour l'objectif 9*

Il faudrait ajouter, dans les enjeux et contexte, l'augmentation du niveau des mers, le recul du trait de côte et les risques pour les zones côtières urbanisées (ports et habitat côtier).

5.3.2.2 *Action 25 : Renforcer les systèmes d'alerte à destination de la population*

Le système d'alerte en place semble efficace pour les événements climatiques d'importance nationale mais ne couvre peut-être pas complètement les éléments locaux permettant une mise en sécurité des personnes et des biens.

Le système d'alerte mis en place permettrait, grâce au suivi de la qualité de l'air, d'étendre à d'autres risques que les risques climatiques tels que microparticules, la pollution de l'air, les UV, les restrictions d'usage de l'eau... Cela permettrait d'informer en milieu rural, lors de conditions climatiques générant des risques associés aux particules fines produites par l'ammoniac en période d'épandage du lisier.

L'adaptation des seuils d'alerte au contexte local et la diversification des critères et indicateurs permettraient une efficacité plus ciblée.

Le renforcement de la sensibilisation et une diversification des modes de communication peut être visée, notamment en profitant des actions de communications nationales ou internationales thématiques pour augmenter l'efficacité de la communication et la population touchée.

5.3.2.3 *Action 26 : Prendre les mesures de protection nécessaires face aux événements météorologiques extrêmes*

La lutte contre les impacts des événements météorologiques est un travail sur le long terme de prévention et de réduction des conséquences des événements météorologiques extrêmes.

Le travail engagé lors de la mise en œuvre de la GEMAPI est à poursuivre (désimperméabilisation, gestion raisonnée des eaux pluviales, identification des zones à risque, identification des zones possibles d'expansion des crues, restauration, ralentissement de la montée des eaux par la restructuration des talus et du bocage, ...).

De même, il convient d'intégrer systématiquement la gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP) dans les projets de construction ou d'aménagement. La capacité de circulation de l'eau doit être entretenue mais sans recours à un curage excessif des fossés qui n'est pas une solution pour empêcher la montée des eaux et est une source importante d'érosion et de pollution des eaux. Cela nécessite aussi d'être

vigilant sur les actes de remblaiement de zones humides et un travail de pédagogie et d'exemplarité de la collectivité.

Il faudrait prévoir des budgets d'entretien et de renforcement des digues et jetées.

Il serait nécessaire d'identifier les zones qui ne peuvent pas être protégées et prévoir le déplacement des activités qui y sont implantées

Les indicateurs de suivi de cette action sont à développer.

5.3.3 OBJECTIF 10 : SÉQUESTER LE CARBONE ET CRÉER DES ILOTS DE FRAÎCHEUR

5.3.3.1 *Synthèse pour l'objectif 10*

Cet enjeu passe principalement par la revégétalisation pour des territoires comme le nôtre. Il sera donc nécessaire d'identifier et de communiquer sur :

- les espèces résilientes face aux changements climatiques, notamment locales ;
- celles qui permettent une meilleure séquestration.

5.3.3.2 *Action 27 : Élaborer une stratégie pour augmenter la séquestration carbone*

Il est important de travailler sur la sobriété carbone en parallèle de la séquestration.

Construire en matériaux biosourcés séquestre du carbone et peut être promu aussi pour cet objectif.

Espace rural

Pour les agriculteurs, il serait nécessaire de travailler en parallèle sur deux axes :

- améliorer la sobriété carbone :
 - réduire le recours aux engrais chimiques azotés au bilan carbone très défavorable ;
 - renforcer le lien au sol des élevages pour réduire le recours aux compléments alimentaires importés.
- améliorer le stockage du carbone :
 - développer la teneur en matière organique et le stockage de l'eau dans les parcelles, par les choix d'usages des sols et la reconstitution du bocage.

Espace public

Il serait intéressant d'identifier parmi les parcelles des collectivités, celles qui pourraient faire l'objet d'une plantation. En profiter pour mener des actions pédagogiques (avec des scolaires ou plantation d'un arbre pour les enfants nés sur la commune...) et développer les plantations comestibles.

De même, identifier des modes de valorisation du bois des haies et des tailles d'arbre. Recycler ou valoriser localement les déchets verts. Faire le lien avec l'action 23 sur la valorisation énergétique.

Espaces privés

Proposer aux particuliers des actions de broyage collectif avec possibilité de récupération du broyat pour le paillage.

Réaliser auprès des paysagistes, des points de vente et des particuliers, des actions de communication sur les inconvénients des bâches plastiques en termes de biodiversité, de bilan carbone et sur les avantages du paillage organique d'origine végétale ou de la végétation naturelle.

5.3.3.3 Action 28 : Revégétaliser les zones urbaines minéralisées et renaturer les espaces qui s'y prêtent

La revégétalisation des espaces urbains pourra être pensée pour favoriser l'infiltration des eaux collectées en provenance des surfaces imperméabilisées et améliorer la recharge des nappes. La nécessité de la réduction de l'imperméabilité est donc à prendre en considération en parallèle de celle de revégétalisation des espaces publics des villes et centres bourg. Cela concerne aussi les espaces comme les cours d'école.

Une démarche collective doit être déployée pour trouver des alternatives à la bitumisation des accès et cours des maisons particulières.

Il faut intégrer la dépollution des sols lors de leur désimperméabilisation.

Il serait pertinent de renforcer l'action en y ajoutant la notion de lisière introduite dans le ScOT (création ou renforcement de ces espaces multifonction de stockage du carbone, biodiversité, épuration des eaux, paysage et qualité de vie, activité de loisir de plein air...). Cela implique d'y associer une politique d'entretien et de gestion de la matière carbonée : adaptée, sobre en carbone et favorable à la biodiversité.

Le choix des espèces doit prendre en compte plusieurs nouveaux critères (sobriété en eau, non allergène, racines peu invasives pour les réseaux et infrastructures routières). Une orientation vers la plantation d'espèces comestibles en concertation avec les habitants des quartiers peut être favorisée.

Ce travail doit :

- associer les différents services concernés (espaces verts, eau et assainissement, urbanisme, animation scolaire, culture) ;
- faire l'objet d'une communication importante étendue aux prescripteurs et artisans.

Les indicateurs proposés pour cette action sont pertinents. Il serait intéressant d'y ajouter une cartographie de l'existant pour montrer et quantifier l'évolution.

5.3.4 OBJECTIF 11 : ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

5.3.4.1 Synthèse pour l'objectif 11

Comme énoncé en première partie de cette contribution et sur d'autres fiches action, le regard doit se porter sur l'ensemble de la filière car les agriculteurs sont intégrés dans des systèmes de production, de transformation et de commercialisation qui influent sur leur capacité d'action.

De même, il est nécessaire de prendre en compte et de renforcer l'implication des coopératives ou des acteurs professionnels qui sont les plus à même d'accompagner ces changements.

5.3.4.2 Action 29 : Sensibiliser les agriculteurs à l'adaptation des exploitations au changement climatique

Les actions de sensibilisation qui seront engagées permettront d'intégrer la nécessité de travailler sur l'adaptation des pratiques et des cultures au réchauffement climatique et au stress en eau sans recourir à l'irrigation comme solution première.

Dans la gestion des besoins en eau, intégrer le risque en situation de sécheresse, de tarissement de la ressource locale, de ne pas pouvoir prélever sur le réseau d'eau potable. Accompagner la prise de conscience de l'importance du débit réservé des cours d'eau pour la conservation de la biodiversité et donc de l'interdiction de prélever dans les cours d'eau en période de sécheresse.

Le déploiement du Paiement pour Services Environnementaux (PSE) et la facilitation de l'installation de projets agroécologiques (contractuellement, financièrement etc.), l'aide à l'investissement en matériel sont des outils déployés dans d'autres PCAET (Dinan agglomération par exemple) qui peuvent faciliter les évolutions.

Il est important d'associer les démarches d'adaptation à celles de sobriété carbone et de séquestration carbone (voir action 27)

5.3.4.3 Action 30 : Restaurer et entretenir le maillage bocager

Le renforcement de la fonctionnalité du maillage bocager, l'implantation et le regarnissage, contribueront à l'action 27 et devront être complétés d'un accompagnement à la gestion des haies et à la structuration de la filière de valorisation du bois (et d'autres végétaux comme les fougères) sous ses différentes formes, notamment énergétiques (actions 22 et 23).

La sensibilisation des employés des collectivités des différents services concernés ou des prestataires en charge de l'entretien des talus et bords de route (et peut-être également des élus) visera à mieux appréhender les différents rôles de la haie et de l'impact des modes de gestion sur la valorisation du bois de haie, sur le pouvoir épurateur du couvert végétal des fossés, sur la biodiversité et toutes les fonctionnalités du maillage bocager. Cela peut se combiner avec les actions de fauches différenciées et de gestion des fossés.

Des actions d'éducation auprès des étudiants en lycées agricoles pourraient améliorer leur sensibilisation et développer leurs compétences.

Il serait utile d'activer le comité de suivi de l'inventaire bocager, des demandes d'arasement et des actions de compensation en cas de destruction de haies.

Il serait intéressant de reconquérir les friches pour y installer des projets agricoles vertueux et nourriciers (retour d'expérience de Capestang) ou de jardins partagés car ces systèmes contribuent aussi au maillage végétal. Cela peut être fait en lien avec des associations comme Terre de lien ou les Jardins de Cocagne.

5.3.5 OBJECTIF 12 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE L'ÉCONOMIE BLEUE DANS L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

5.3.5.1 *Synthèse pour l'objectif 12*

L'absence d'informations à disposition pour mieux connaître ces activités et leurs enjeux ainsi que le manque de précisions dans les fiches n'a pas permis de contributions sur les autres éléments à prendre en compte dans les délais impartis pour la saisine.

Il est cependant jugé essentiel d'approfondir cette connaissance par tous les acteurs territoriaux et de structurer les actions pour ces filières qui ne se limitent pas aux seules productions marines.

5.3.5.2 *Actions 31 : Identifier les besoins d'accompagnement des acteurs du secteur pêche/conchyliculture et Action 32 : Coconstruire avec les acteurs concernés un plan d'actions pour l'économie bleue*

Un travail en lien avec le GALPA (groupement d'action locale pêche et aquaculture) de la Baie de Saint Briec et les représentants des professionnels est nécessaire.

La mise en œuvre de la loi AGECE (*loi* anti-gaspillage pour une économie circulaire) pourrait donner lieu à des actions comme :

- l'organisation de la gestion et valorisation des déchets coquilliers des ménages et des professionnels ;
- la réduction du recours au plastique ou déploiement des équipements en matières biosourcées ;
- l'implication des professionnels dans le développement d'une filière de gestion et valorisation des déchets et matériels vétustes ou hors d'usage. (Création d'une filière REP à l'horizon 2026 ?) ;
- les études prospectives sur les évolutions des populations pêchables et des écosystèmes côtiers provoquées par le réchauffement climatique et les conséquences sur l'activité maritime ;
- l'initiation d'un travail d'identification des problématiques émergentes et de coordination des actions de prévention et d'atténuation. (Quelle est l'échelle la plus adaptée ?).

6 RÉPONSE À LA PROPOSITION DE CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE

6.1 Intérêt sur le long terme et la transversalité

L'investissement des membres du Conseil de développement dans cette saisine a été particulièrement intense malgré le manque de temps et d'informations détaillées. Il est lié à :

- une conviction de nombreux membres sur l'aspect primordial de ce sujet pour l'avenir du territoire et de ses habitants ;
- l'affirmation par les élus de Lamballe Terre & Mer d'une volonté politique de mise en œuvre rapide ;
- l'ouverture faite par Lamballe Terre & Mer sur des collaborations dans la durée.

Les membres du Conseil confirment leur souhait de continuer à contribuer à un travail qui intègre :

- une approche à court et long terme, s'inscrivant dans une trajectoire à l'horizon 20250, car les enjeux dépassent largement la durée du PCAET ;
- une approche transversale des actions, avec une prise en compte simultanée des enjeux sociaux, économiques et environnementaux ;
- le développement des possibilités de contribution des acteurs.

6.2 Contribution au pilotage, au suivi et à l'évaluation

Au regard de l'intérêt porté par les membres du Conseil à ce que le pilotage, la mobilisation des acteurs et l'évaluation soient garants d'une mise en œuvre rapide et ambitieuse du PCAET, le Conseil de développement peut être un partenaire de l'agglomération :

- par des contributions à l'élaboration d'éléments de cadrage (objectifs et critères d'éco-conditionnalité par exemple), de développement de la participation citoyenne...
- en participant à des instances de pilotage de suivi ;
- par une contribution au travail de suivi et d'évaluation (saisine ou auto-saisine) à différentes échelles.

Travail sur la mi-parcours du PCAET : afin que le bilan d'étape à mi-parcours soit le plus pertinent possible, le Conseil de développement souhaite que le travail avec les parties prenantes soit fait en amont de la rédaction du bilan plutôt que pour un avis portant sur un document final. Il en va de même pour qu'une consultation publique soit organisée pour permettre une contribution citoyenne.

6.3 Contributions aux travaux de mise en œuvre

Le cadre réglementaire prévoit que les Conseils de développement soient consultés sur de nombreuses stratégies et actions intégrées dans ce PCAET :

- l'élaboration du projet de territoire ;
- les documents de prospective et de planification ;
- la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable ;
- toute question de sa compétence et sur tout sujet intéressant son territoire ou la coopération avec les territoires partenaires.

Il est aussi habilité à s'autosaisir sur toute question ou dossier relatifs à l'avenir et au développement du territoire et de ses habitants, sans se limiter aux domaines de compétence de l'agglomération.

De nombreux membres du Conseil ont déclaré leur intérêt pour travailler sur des sujets intégrés au PCAET. C'est notamment le cas de membres qui n'ont pas contribué au travail sur la présente saisine mais qui s'intéressent à des questions sociales et d'accès aux services (alimentation, mobilités, santé, déchets...) qui croisent les enjeux de transitions.

Ce travail pourrait se faire selon les règles inscrites dans le protocole de coopération entre l'agglomération et le Conseil de développement (saisine ou auto-saisines avec concertation préalable).

Cela peut concerner des actions très ponctuelles comme des travaux sur des orientations stratégiques.

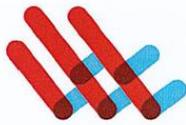
6.4 Contribution à la sensibilisation, à l'information et au débat

Du fait de sa composition et ses missions, le Conseil de développement peut contribuer à la sensibilisation, à la mobilisation citoyenne, à l'information et au débat.

Cette contribution, si elle se mettait en place, porterait sur des thèmes, ou actions choisis par le Conseil de développement et non sur la valorisation de la politique communautaire et de son plan d'action de manière à garder une indépendance et une neutralité.

7 ANNEXES

7.1 Lettre de saisine



**LAMBALLE
TERRE & MER**
Communauté d'agglomération

Lamballe-Armor, le

Direction générale des services
Affaire suivie par
Charlène LE NUÉ

Conseil de développement
33 rue Pasteur
CS 3002
22404 Lamballe-Armor Cedex 4

Objet : Saisine Plan Climat Air Energie Territorial

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil de développement,

La loi *relative à la transition énergétique pour la croissance verte* de 2015 a désigné les intercommunalités de plus de 20 000 habitants comme chefs de file de la transition énergétique sur leur territoire. A ce titre, Lamballe Terre & Mer est tenue d'élaborer un Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET). Le PCAET est une démarche de planification qui concerne tous les secteurs d'activités et qui a pour objectifs de réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire, d'adapter le territoire aux effets du changement climatique et d'améliorer la qualité de l'air. Il représente l'opportunité de mettre en cohérence les actions déjà entreprises sur le territoire de Lamballe Terre & Mer et de projeter des actions nouvelles porteuses de sens pour notre territoire.

Notre Plan Climat a été arrêté par le Conseil communautaire le 24 octobre dernier. Il constitue la concrétisation de près de cinq années de diagnostic, de rencontres, de réunions. Ce temps long a été nécessaire pour connaître, comprendre, partager, embarquer les différents acteurs de notre territoire autour des enjeux climat-air-énergie. Il a permis d'aboutir à une stratégie simple, efficace et à un plan d'actions pragmatique.

Depuis, notre Plan Climat est entré dans une nouvelle phase - qui doit précéder son adoption en juillet prochain - : la consultation à la fois de l'Etat, de l'autorité environnementale et du public.

En complément de cette consultation, j'ai l'honneur de solliciter une contribution écrite du Conseil de développement sur le PCAET pour le mardi 30 avril 2024. En tant que représentants de la société civile, je souhaite en effet recueillir votre avis sur cette démarche impérieuse pour que notre territoire puisse véritablement s'engager dans les transitions nécessaires pour relever le défi du changement climatique.

J'ai demandé à Charlène LE NUÉ, chargée de mission à la direction générale des services, de se tenir à votre disposition pour toute question relative à cette saisine.

Veillez croire, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de développement, en l'expression de ma considération distinguée.

Thierry ANDRIEUX
Président

7.2 Contributeurs et temps de travail

Le travail a généré des rendez-vous très fréquents entre le 30 janvier et le 18 avril (réunion initiale, groupes de travail, plénières), y compris pendant les vacances scolaires :

- Réunion de lancement : mardi 30 janvier 2024
- Réunions avec tous les groupes de travail : 12 février et 8 avril 2024
- Autres réunions du groupe sur l'axe 1 : 3 rendez-vous
- Autres réunions du groupe sur l'axe 2 : 6 rendez-vous
- Autres réunions du groupe sur l'axe 3 : 3 rendez-vous
- Réunion de mi-parcours : mercredi 20 mars 2024
- Rencontre avec le chargé de mission énergies : lundi 25 mars 2024
- Plénière de clôture le jeudi 18 avril 2024

39 personnes ont participé à au moins une réunion sur le PCAET, dont plusieurs à une dizaine de rendez-vous.

Membres ayant participé à au moins une réunion sur le PCAET		
Louise BAZUS	Yves HAMON	Eric MOULIN
Stéphanie BLIN	Sandra HENNENFENT	Asma MOUSTAKIM
Alain CADOR	Pierre HOUZE	Alain NANHOU
Bernard CHENEVEZ	Cécile JAMONEAU	Fabien OLIVIERI
Jocelyne DEGUEN	Tessa LAOUTI	François PIERRAT
Pierre DELANOUE	Daniel LAPERCHE	Annette PLESTAN
Arnaud DELATTRE	Charline LASTERRE	Joseph POIRAUDEAU
Pascal DELROT	Maxime LAVARDE	Grégory ROCHE
Xavier DOUSSINAULT	Charlène LE FALHER	Baptiste SECHET
Dominique FAESSEL	Joël LEHERISSEY	Anne-Lise SUDOUR
Typhaine FOX	Yoran LEMOINE	christian VISDELOUP
Olivier GARNIER	Armel MOR	Solenn VRANA
Mario GENTY	Guillaume MOSER	Dominique YOU

Présence aux réunions publiques

A cela s'ajoute la présence de plusieurs membres aux réunions publiques de Jugon-les-lacs, Quessoy, Saint-Alban et Lamballe.

Collectage et partage d'informations ou d'exemples inspirants

Les membres ont contribué à un collectage et à une mise en partage d'informations, de documents et d'exemples inspirants regroupés sur un Padlet dédié au PCAET accessible en ligne par tous les groupes de travail.

L'un des groupes de travail s'est créé un fil whatsapp permettant les échanges entre les réunions mais aussi un partage de documents



Conseil de développement de Lamballe Terre & Mer

Conseildedevveloppement@lamballe-terre-mer.bzh // 02 96 50 94 77

33 rue Pasteur – 22400 LAMBALLE-ARMOR